
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 19 février 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Laetitia Guinand, Mary Pallante et Maria Pérez.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 25 février 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. A la suite d'une question que M^{me} Wenger m'a posée lors du vote du budget, en décembre 2007, s'agissant des instruments de gestion de la dette utilisés par la Ville de Genève, j'ai demandé à mes services d'organiser une séance d'information, à laquelle vous êtes d'ores et déjà toutes et tous conviés. J'espère que vous serez nombreux à y participer.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, à la suite du départ, comme vous le savez, de M^{me} Cottu, qui a été pendant trois ans une excellente cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), le Conseil administratif a nommé M. Daniel Oertli, qui est un Suisse alémanique – on a assez adressé d'attaques basses à M^{me} Cottu parce qu'elle était Française... Il est né le 9 juillet 1961 à Winterthur, il a obtenu en 1987 un diplôme d'architecte paysagiste à la Haute Ecole spécialisée de Rapperswil, dans le canton de Saint-Gall. Il est parfaitement bilingue. Engagé de 1994 à 2002 au Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne, il a poursuivi sa carrière au Service des espaces verts du Canton de Bâle-Ville, où il est toujours en exercice. Il commencera le 1^{er} juin 2008 à la tête du SEVE.

2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2009.

Le président. Nous avons reçu la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2009. J'invite les conseillères et conseillers municipaux qui le désirent à venir consulter cette liste auprès de M. Maudet pendant cette séance. Nous voterons en principe demain l'arrêté y relatif.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je tiens tout d'abord à faire part du décès de M. Didier Estoppey, rédacteur en chef adjoint du *Courrier* et journaliste parlementaire, qui suivait nos débats assez souvent. J'annonce aussi le décès de M. Etienne Poncioni, président du Conseil municipal en 1978-1979, et de M. Jean-Claude Ecuyer, ancien conseiller municipal.

Je demanderai à M^{me} Moratti Jung de donner lecture de la lettre de démission de M. Philippe Cottet, pour que nous puissions procéder tout à l'heure à l'assermentation de sa remplaçante.

Lecture de la lettre:

Genève, le 25 janvier 2008

Concerne: Démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

C'est avec grand regret, et au terme de presque une année d'un investissement certain au sein de ce Conseil municipal, que je suis dans l'obligation de devoir démissionner. En effet, de nouvelles responsabilités professionnelles m'obligent à faire un douloureux choix entre celles-ci et un parlement de milice, qui ne sont malheureusement pas compatibles.

Il est de mon avis qu'un mandat mal mené est un mandat qui ne respecte pas la volonté des électrices et des électeurs, et que pour assurer un engagement de qualité au sein du Conseil municipal il nous faut avoir du temps. Certes, ceci touche aux limites du parlement de milice, mais ce n'est pas le propos de cette lettre.

Je souhaite de tout cœur que l'ensemble de l'hémicycle que vous présidez continue à se mettre au service de toutes et de tous, dans la compétence, la mesure, l'écoute et l'envie ardente d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s de cette ville et d'ailleurs.

En ne manquant pas de remercier les services du Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif et son administration, veuillez recevoir, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Philippe Cottet

Le président. J'ai encore une communication relative au rapport PR-591 A concernant le crédit de 892 292 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET, déposé hier au Secrétariat du Conseil municipal, et que le président de la commission des finances aurait voulu faire voter lors de cette séance. En accord avec le magistrat, qui me dit qu'il peut très bien vivre jusqu'au mois de mars sans cette proposition, nous mettrons ce rapport à l'ordre du jour de la session du Conseil municipal du mois de mars.

Madame Klopmann, vous demandez la parole?

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, je suis désolée d'intervenir pendant les communications du bureau du Conseil municipal, mais notre groupe a appris avec grande déception que le bureau ne souhaitait pas lire la lettre que nous avons adressée à tout ce Conseil municipal. Notre groupe redemande cette lecture, s'il vous plaît!

Le président. Madame la conseillère municipale, le bureau a décidé à l'unanimité, moins une abstention, de ne pas lire la lettre des Verts, laquelle – je le dis pour le reste du Conseil municipal – ne concerne que le fonctionnement interne de notre Conseil et ne regarde donc pas les téléspectateurs. Chaque chef de groupe, si je ne me trompe, a reçu une copie de cette lettre et le bureau a estimé que nous ne voterions pas sur ce sujet. Nous ne passerons donc pas à la lecture de votre lettre.

M^{me} Sarah Klopmann. Soit, merci!

Le président. Je vous annonce que trois objets urgents ont été déposés. Nous les ferons photocopier et nous parlerons des urgences à l'issue des questions orales.

Il s'agit de l'interpellation I-168 de M. Gilles Garazi, de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Anne Moratti Jung, «Poussières fines: quelles mesures d'urgence?»; de l'interpellation I-169 de M^{me} Sandrine Burger et M. Mathias Buschbeck: «Des places de parc à la place des arbres aux Délices?»; enfin, de la motion M-771 de M^{mes} Anne Pictet, Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Eric Rossiaud: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?».

4. Prestation de serment de M^{me} Marie-Pierre Theubet, remplaçant M. Philippe Cottet, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Marie-Pierre Theubet est assermentée. (Applaudissements.)

5. Liste des objets en suspens arrêtée au 23 janvier 2008 (D-12).

Le président. Vous avez tous reçu la liste des objets en suspens. Cette liste figurera au *Mémorial*.



Conseil municipal

Liste des objets en suspens

Arrêtée au 23 janvier 2008
(Article 23 du règlement du Conseil municipal)

Table des matières

Commission Agenda 21	5
Divers (CM)	5
Motions	5
Propositions CA au CM	6
Commission de contrôle de gestion	7
Motions	7
Résolutions	7
Commission de l'aménagement et de l'environnement	8
Divers (CM)	8
Motions	8
Pétitions.....	10
Propositions CA au CM	10
Commission de l'informatique et de la communication	12
Divers (CM)	12
Motions	12
Commission des arts et de la culture	13
Divers (CM)	13
Motions	13
Pétitions.....	14
Propositions CA au CM	14
Résolutions	14
Commission des finances	15
Divers (CM)	15
Motions	15
Propositions CA au CM	16
Résolutions	23
Commission des pétitions	24
Pétitions.....	24
Commission des sports et de la sécurité	29
Divers (CM)	29
Motions	29
Propositions CA au CM	30
Résolutions	30
Commission des travaux	31
Divers (CM)	31
Motions	31
Propositions CA au CM	32
Commission du logement	37
Divers (CM)	37
Motions	37
Pétitions.....	37
Propositions CA au CM	38

Commission du règlement	39
Motions	39
Projets d'arrêtés	39
Commission sociale et de la jeunesse	40
Divers (CM)	40
Motions	40
Pétitions.....	41
Propositions CA au CM	41
Grand Conseil	42
Motions	42
Département Autorités	43
Motions	43
Questions écrites	43
Département N° 1 Finances et logement –	
M^{me} Sandrine Salerno	45
Motions	45
Pétitions.....	46
Questions écrites	46
Département N° 2 Constructions et aménagement –	
M. Rémy Pagani	47
Interpellations	47
Motions	47
Pétitions.....	53
Postulats	53
Questions écrites	54
Département N° 3 Culture – M. Patrice Mugny	57
Motions	57
Questions écrites	58
Département N° 4 Environnement urbain et sécurité –	
M. Pierre Maudet	59
Interpellations	59
Motions	59
Pétitions.....	61
Questions écrites	61
Département N° 5 Cohésion sociale, jeunesse et sports –	
M. Manuel Tornare	63
Motions	63
Pétitions.....	66
Questions écrites	67
Direction générale	68
Motions	68
Pétitions.....	71
Questions écrites	71

Conseil administratif	73
Motions	73
Pétitions.....	74
Délégation aux fêtes et quartiers	75
Pétitions.....	75
Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève (COGEVE)	76
Questions écrites	76

Commission Agenda 21**Divers (CM)**

- D-33 (164) Rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007.
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
 - ❖ Renvoi en commission: 17.04.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Danièle Magnin (CA21)

Motions

- M-509 (162) Motion de M^{mes} Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
 - ❖ Renvoi en commission: 21.02.2005
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CA21)
- M-557 (163) Motion de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
 - ❖ Renvoi en commission: 09.11.2005
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Annina Pfund (CA21)
- M-583 (163) Motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Broggin, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
 - ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. David Carrillo (CA21)
- M-607 (163) Motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin,

Olivier Norer et Roberto Brogini: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 16.10.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Hélène Ecuyer (CA21)

M-614 (163) Motion du 10 avril 2006 de M^{me} Véronique Elefant-Yanni: «Promotion des scooters électriques».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 13.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Catherine Gaillard (CA21)

M-688 (165) Motion du 26 juin 2007 de M. Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Bioéthanol».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 15.10.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Martine Sumi (CA21)

M-705 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Propositions CA au CM

PR-423 (163) Proposition du Conseil administratif du 6 juillet 2005 d'un règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Genève, et à la prise en charge de leur frais de fonctionnement.

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Hélène Ecuyer (CA21)
- ❖ Vote commission: 01.11.2006

Commission de contrôle de gestion

Motions

- M-619 (163) Motion du 17 mai 2006 de M^{mes} Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
 - ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006

Résolutions

- R-97 (164) Résolution du 27 juin 2006 de M^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre».
- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

Commission de l'aménagement et de l'environnement**Divers (CM)**

- D-39 (165) Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
 - ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

- M-392 (156) Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 16.06.1999
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAE)
 - ❖ Vote commission: 04.09.2001
- M-311 (160) Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAE)
 - ❖ Vote commission: 13.05.2003

Liste des objets en suspens

- M-635 (164) Motion du 13 septembre 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Didier Bonny, Lionel Ricou, M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb: «Pour une rive gauche du lac favorisant la promenade et la pratique du sport, de nuit comme de jour».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
- M-637 (164) Motion du 30 septembre 2006 de MM. Olivier Norer, François Sottas, Alain Dupraz, Philippe Herminjard, Pascal Rubeli, M^{mes} Alexandra Rys et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour des trams sur des sites propres écologiques et sûrs».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
- M-676 (164) Motion du 21 mars 2007 de MM. Roman Juon et Pascal Rubeli: «Pour un «funitreille» (liaison promenade de la Treille-place de Neuve)».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 08.05.2007
- M-703 (165) Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Gilles Garazi, Alpha Dramé, M^{mes} Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Delphine Courvoisier, Frédérique Perler-Isaaz et M. Yves de Matteis: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008
- M-714 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

- M-742 (165) Motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung: «Artamis, ça se précise!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

Pétitions

- P-25 (157) Pétition: «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 24.05.2000
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CAE)
 - ❖ Vote commission: 05.09.2000

Propositions CA au CM

- PR-329 (161) Proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon plan N° 29250) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 09.03.2004
- PR-337 (161) Proposition du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - ❖ Renvoi en commission: 06.04.2004
 - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (CAE)
 - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. François Sottas (CAE)
 - ❖ Vote commission: 12.04.2005

Liste des objets en suspens

PR-566 (165) Proposition du Conseil administratif du 4 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2007
- ❖ Vote commission: 30.10.2007

PR-586 (165) Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 189 790 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 45 100 francs, soit un montant brut de 2 234 890 francs, destiné:

1. Rue Chabrey. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics, d'entretien de chaussées et d'assainissement des eaux;
2. Rue de l'Athénée. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
3. Avenue de la Roseraie. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
4. Rue du Fossé-Vert. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées;
5. Quartier Soubeyran, soit la rue résidentielle située entre l'avenue Ernest-Pictet et l'avenue De-Luserna, le chemin de Villars, l'avenue Ernest-Pictet, la rue Edouard-Rod, l'avenue Soret. Travaux de modération de trafic, d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de chaussées.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

Commission de l'informatique et de la communication**Divers (CM)**

- D-39 (165) Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
 - ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

- M-698 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Accord M6/Naxoo: oui, mais à quel prix?»
- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
 - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Commission des arts et de la culture

Divers (CM)

D-39 (165)

Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

- ❖ Commission(s):
 - Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - Commission de l'informatique et de la communication
 - Commission des arts et de la culture
 - Commission des finances
 - Commission des sports et de la sécurité
 - Commission des travaux
 - Commission du logement
 - Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

M-646 (164)

Motion du 16 octobre 2006 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Sandrine Salerno et Annina Pfund: «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Anne Carron-Cescato (CARTS)

M-724 (165)

Motion du 6 novembre 2007 de M^{mes} Vera Figurek, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Salika Wenger, Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Maria Pérez, MM. Thierry Piguet, Jacques Hämmerli et Jean-Charles Lathion: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Christine Camporini (CARTS)

Pétitions

- P-191 (164) Pétition: «Le sous-sol de la promenade du Pin 3 pour le Lycéum Club International».
- ❖ Renvoi en commission: 21.02.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Thierry Piguët (CARTS)
 - ❖ Vote commission: 13.12.2007
 - ❖ Remis au secrétariat: 14.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

Propositions CA au CM

- PR-502 (164) Proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la modification des statuts de la Fondation d'art dramatique. (Rapport PR-502 A.)
- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
 - ❖ Renvoi en commission: 21.03.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Anne Moratti Jung (CARTS)

Résolutions

- R-71 (161) Résolution de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, René Winet, M^{mes} Claudine Gachet et Catherine Hämmerli-Lang: «Compagnie de 1602 aux Casemates: ne tirons pas l'échelle sans discuter!»
- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
 - ❖ Renvoi en commission: 11.05.2004
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CARTS)
 - ❖ Vote commission: 15.06.2006

Commission des finances

Divers (CM)

- D-32 (165) Rapport annuel 2006 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 11.09.2007
- D-39 (165) Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.
❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
❖ Renvoi en commission: 06.11.2007
- D-54 (165) Ratification de la rémunération du président et des membres de la Fondetec.
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 25.06.2007

Motions

- M-580 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M^{mes} Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion».
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)

- M-595 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Alexis Barbey (CF)
- M-642 (164) Motion du 11 octobre 2006 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{me} Linda de Coulon, MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Luc Persoz, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Vincent Schaller et Armand Schweingruber: «Pour une clarification des critères de subventionnement à diverses associations».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Annina Pfund (CF)
- M-691 (165) Motion du 26 juin 2007 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli, Simon Brandt, Olivier Fiumelli et M^{me} Christine Camporini: «Pour la mise en œuvre d'un instrument d'évaluation de la quotité nécessaire des subventions aux institutions culturelles».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 15.10.2007
- M-713 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M^{me} Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!»
- ❖ Commission(s): Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Propositions CA au CM

- PR-446 (163) Proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue du bouclage de 19 crédits extraordinaires votés entre 1990 et 2003 et gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Liste des objets en suspens

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	17.01.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Gérard Deshusses (CF)
❖ Vote commission:	07.02.2006

PR-448 (163) Proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2005 en vue:

- du boucllement d'un crédit de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne (OTP I470007101);
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 115 098,31 francs.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	17.01.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Alpha Dramé (CF)
❖ Vote commission:	07.02.2006

PR-469 (163) Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 660 000 francs destiné à la mise en place, en 2006, du projet de gestion de l'absence non planifiée en Ville de Genève.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	16.05.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Alexis Barbey (CF)

PR-480 (164) Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du boucllement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	26.06.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Alpha Dramé (CF)
❖ Vote commission:	13.12.2006

PR-484 (164) Proposition du Conseil administratif du 21 juin 2006 en vue du boucllement du crédit de 150 000 francs (proposition PR-287, votée le 2 juin 1998) destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour la crèche collective et la crèche familiale avec halte-garderie, qui devaient être créées sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, sur la parcelle 3591, feuille 39 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex.

Liste des objets en suspens

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	12.09.2006
❖ Rapporteur[se]:	M ^{me} Annina Pfund (CF)
❖ Vote commission:	28.03.2007

PR-500 (164) Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2006 en vue d'élargir la qualité de partie aux plaignants dans les cas d'enquêtes administratives ouvertes pour atteinte à la personnalité. Introduction de nouvelles dispositions dans le statut du personnel de l'administration municipale et le statut du personnel du Service d'incendie et de secours.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	10.10.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Pierre Maudet (CF)

PR-507 (164) Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du bouclage du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	28.11.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Alexis Barbey (CF)

PR-512 (164) Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	29.11.2006
❖ Rapporteur[se]:	M. Alpha Dramé (CF)

PR-521 (164) Proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2006 en vue de la désaffectation du domaine public et son incorporation au domaine privé de la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N° dp 4645, section Petit-Saconnex, rue de la Poterie, d'une surface d'environ 562 m² et de la constitution de servitudes de passage public et d'usage de balcons grevant la parcelle N° 5214, section Petit-Saconnex, ainsi formée.

❖ Commission(s):	Commission des finances
------------------	-------------------------

Liste des objets en suspens

- ❖ Renvoi en commission: 16.01.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Annina Pfund (CF)
- ❖ Vote commission: 23.01.2007

PR-525 (164) Proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue du boucllement de divers crédits d'études et de constructions terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 27 278 494,17 francs composé:

- de 2 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée sans demande de crédit complémentaire;
- de 11 crédits d'études et de constructions avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 27 278 494,17 francs composé:
 - d'un montant de 10 802 024,90 francs destiné à couvrir les dépenses des travaux supplémentaires;
 - d'un montant de 8 064 019,37 francs destiné à couvrir des hausses;
 - d'un montant de 7 280 067,55 francs destiné à couvrir les intérêts intercalaires;
 - d'un montant de 406 078,80 francs destiné à couvrir les honoraires de promotion;
 - d'un montant de 726 303,55 francs destiné à couvrir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 16.01.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CF)

PR-534 (164) Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 20.03.2007

PR-539 (164) Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 du Grand Théâtre de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 20.03.2007

PR-547 (164) Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouver-

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (après-midi)
Liste des objets en suspens

ture d'un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:

- I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée;
- II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande de crédit complémentaire;
- III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diverses non attribués par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs, sans demande de crédit complémentaire;
- IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de 450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs, dont le bouclage nécessite le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 08.05.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)

PR-549 (164) Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2007 en vue du bouclage de divers crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 12 803 934,01 francs, composé de:

- I. un crédit complémentaire d'un montant de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de sept crédits de construction terminés;
- II. un crédit complémentaire d'un montant de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles de deux crédits de construction terminés;
- III. un crédit de construction dont la réalisation est abandonnée, sans demande de crédit complémentaire;
- IV. un crédit complémentaire d'un montant de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de crédits d'étude non suivis de réalisation;

Liste des objets en suspens

V. un crédit d'étude dont le projet de réalisation est abandonné, sans demande de crédit complémentaire.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 08.05.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Hélène Ecuyer (CF)

PR-554 (165) Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 967 200 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (8^e plan d'achat de mobilier).

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Hélène Ecuyer (CF)

PR-555 (165) Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue du bouclage du crédit destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 70 245,28 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Nelly Hartlieb (CF)

PR-557 (165) Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue du bouclage des crédits de construction relatifs à la transformation et redistribution de locaux, locaux de préparation, zone des banquets, stockage au sous-sol, rénovation des salles et aménagement de la cuisine au rez-de-chaussée (à l'exception de l'agencement) et création de sanitaires et bureaux au 1^{er} étage et aménagement complet des combles en chambres d'hôtes du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, situé au quai Gustave-Ador 82, et de l'ouverture d'un crédit de 4 302 745 francs, composé, d'une part, d'un crédit complémentaire de 3 545 068 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires et, d'autre part, d'un crédit complémentaire de 757 677 francs destiné à couvrir les hausses.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)

PR-559 (165) Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue du bouclage du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors

SIS et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 427 272,20 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Nelly Hartlieb (CF)

PR-560 (165) Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 987 000 francs destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de voirie.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Anne Pictet (CF)

PR-574 (165) Proposition du Conseil administratif du 26 septembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 350 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 3^e plan financier d'investissement (PFI) 2008-2019, pour l'année 2008.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2007

PR-575 (165) Proposition du Conseil administratif du 26 septembre 2007 en vue de:

- la constitution d'une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, propriété de la Ville de Genève, sises rue du Grand-Pré 17, en faveur des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, sises rue du Grand-Pré 19-21;
- la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex de la commune de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

PR-590 (165) Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

- PR-591 (165) Proposition du Conseil administratif du 12 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 892 292 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

Résolutions

- R-97 (164) Résolution du 27 juin 2006 de M^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre».
- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
Commission des finances
 - ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

Commission des pétitions**Pétitions**

- P-54 (159) Pétition: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland».
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2001
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Linda de Coulon (CP)
 - ❖ Vote commission: 03.02.2003
 - ❖ Remis au secrétariat: 21.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008
- P-61 (159) Pétition: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 17.04.2002
- P-100 (161) Pétition: «Le parc Voltaire se dégrade».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 11.02.2004
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
 - ❖ Vote commission: 28.11.2005
- P-101 (161) Pétition: «Avenir de l'immeuble Clarté».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 10.02.2004
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (CP)
- P-125 (162) Pétition: «Parcage sur la plaine de Plainpalais lors du Grand Chapiteau de la brocante et de l'antiquité».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 03.11.2004
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Sylvain Clavel (CP)
 - ❖ Vote commission: 26.09.2005
- P-136 (162) Pétition: «Nuisances sonores dues aux manèges forains sur la plaine de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 16.03.2005

Liste des objets en suspens

- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
 - ❖ Vote commission: 07.11.2005
- P-146 (163) Pétition: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 12.10.2005
 - ❖ Rapporteur[se]: M. François Sottas (CP)
 - ❖ Vote commission: 27.02.2006
- P-151 (163) Pétition: «Contre la fermeture de la poste des Acacias».
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2005
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)
 - ❖ Remis au secrétariat: 08.01.2007
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 20.02.2007, renvoi du rapport à son auteur pour être complété
- P-162 (163) Pétition: «Lieux de récupération du PET».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 15.02.2006
- P-167 (163) Pétition: «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier Délices-Saint-Jean».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
 - ❖ Vote commission: 02.04.2007
- P-172 (163) Pétition: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpailais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 17.05.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (CP)
- P-173 (164) Pétition: «Nuisances à la rue Henri-Blanvalet».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CP)
 - ❖ Vote commission: 19.03.2007

- P-174 (164) Pétition: «Pour sauver les pratiquants de Falun Gong et les autres prisonniers de conscience encore vivants dans les camps de concentration en Chine».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
 - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M. Christian Zaugg (CP)
 - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. Mathias Buschbeck (CP)
 - ❖ Vote commission: 19.03.2007
- P-180 (164) Pétition: «Stop au harcèlement policier à la rue de la Corraterie!»
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 11.10.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CP)
 - ❖ Vote commission: 19.03.2007
- P-182 (164) Pétition: «Pour une place du Rhône esthétique, conviviale, accueillante et sûre».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
 - ❖ Vote commission: 02.04.2007
- P-184 (164) Pétition: «Etat désastreux du quartier des Acacias et de la rue des Ronzades».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Florence Kraft-Babel (CP)
 - ❖ Vote commission: 05.02.2007
- P-194 (164) Pétition: «Contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 14.05.2007
- P-195 (165) Pétition: «Présence des militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 05.06.2007
- P-197 (165) Pétition: «Interdire toute manifestation musicale sur la place des Grottes».

Liste des objets en suspens

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 12.09.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Charlotte Meierhofer (CP)
- P-198 (165) Pétition: «Pour de l'ombre à la patageoire et une couverture des voies utilisable par les enfants».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 12.09.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Silvia Machado (CP)
- P-199 (165) Pétition: «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 15.10.2007
- P-200 (165) Pétition: «Tarif horaire du parking Saint-Antoine».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 07.11.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Anne Carron-Cescato (CP)
- P-203 (165) Pétition: «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aire 3».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 28.11.2007
- P-204 (165) Pétition: «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 28.11.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Silvia Machado (CP)
- P-205 (165) Pétition: «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?»
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 28.11.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Marie-France Spielmann (CP)
- P-206 (165) Pétition: «Pour des Pâquis vivants, mais pas invivables!»
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
 - ❖ Renvoi en commission: 08.12.2007

4032

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (après-midi)
Liste des objets en suspens

P-207 (165) Pétition: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises».

❖ Commission(s): Commission des pétitions
❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Commission des sports et de la sécurité

Divers (CM)

D-39 (165)

Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

M-633 (164)

Motion du 13 septembre 2006 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz et Vincent Schaller: «Terrasses parisiennes ouvertes: une alternative pour les cafetiers-restaurateurs».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 18.04.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Louis Fazio (CSS)

M-655 (164)

Motion du 28 novembre 2006 de M^{me} Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006

M-672 (164)

Motion du 26 février 2007 de M^{me} Sandrine Salerno et M. Roman Juon: «Construction d'un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 08.05.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Philippe Cottet (CSS)

Propositions CA au CM

PR-571 (165) Proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 5 160 000 francs destiné au renouvellement des véhicules du Service d'incendie et de secours durant les années 2007-2009, soit 470 000 francs pour les véhicules légers et 4 690 000 francs pour les véhicules lourds.

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2007

Résolutions

R-17 (157) Résolution de M. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».

- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2003
- ❖ Rapporteur[se]: M. Robert Pattaroni (CSS)
- ❖ Vote commission: 17.02.2005
- ❖ Remis au secrétariat: 15.01.2008
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

Commission des travaux

Divers (CM)

D-39 (165)

Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

- ❖ Commission(s):
 - Commission de l'aménagement et de l'environnement
 - Commission de l'informatique et de la communication
 - Commission des arts et de la culture
 - Commission des finances
 - Commission des sports et de la sécurité
 - Commission des travaux
 - Commission du logement
 - Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

M-687 (165)

Motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand et Fabienne Aubry Conne: «Occupation du Clos Voltaire: la Ville de Genève ne doit pas boire le calice jusqu'à la lie».

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CT)
- ❖ Vote commission: 14.11.2007

M-709 (165)

Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergiquement!»

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Propositions CA au CM

PR-237 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002
- ❖ Rapporteur[se]: M. Roman Juon (CT)
- ❖ Vote commission: 02.05.2007

PR-473 (164) Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Marguerite Contat Hickel (CT)

PR-545 (164) Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 307 600 francs, soit:

- un crédit de 2 284 400 francs destiné à la restauration de l'enveloppe, à l'aménagement d'un espace polyvalent et aux aménagements extérieurs de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45 bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève;
- un crédit de 23 200 francs destiné à l'équipement en mobilier de l'espace polyvalent de l'immeuble situé à la rue de Lyon 45bis-49, en 3^e zone, sur les parcelles 2866 et 6301, feuille 83, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 17.04.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pierre Rumo (CT)
- ❖ Vote commission: 14.11.2007

PR-556 (165) Proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 255 000 francs destiné à la rénova-

Liste des objets en suspens

tion et à l'aménagement partiel de locaux commerciaux situés au boulevard James-Fazy 2, parcelle N° 5077, feuille N° 49, commune de Genève-Cité.

- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Linda de Coulon (CT)
- ❖ Vote commission: 14.11.2007
- ❖ Remis au secrétariat: 14.01.2008
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

PR-568 (165) Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 627 700 francs destinés aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment, à la restauration des toiles du grand salon et à la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, soit:

- I un crédit de 2 268 500 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment ainsi qu'à la remise en état du mur d'enceinte
 - II un crédit de 359 200 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon.
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2007
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Marguerite Contat Hickel (CT)
 - ❖ Remis au secrétariat: 14.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

PR-577 (165) Proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 225 960 francs destiné au remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 27.11.2007

PR-579 (165) Proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2007 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total net de 5 538 200 francs, soit:

- un crédit net de 2 453 400 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 978 800 francs, destiné aux aménagements routier et extérieurs, ainsi qu’aux réseaux d’infrastructures du périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 4 432 200 francs;
- un crédit de 1 794 200 francs destiné à l’aménagement d’un parc public qui occupera l’espace central du périmètre cité ci-dessus;
- un crédit net de 594 500 francs, déduction faite de la participation des partenaires tiers de 1 112 300 francs et de la subvention du Fonds énergie des collectivités de 145 000 francs, destiné à la construction d’une chaufferie centrale et de son réseau de distribution pour la totalité des bâtiments du périmètre cité ci-dessus, soit un montant brut de 1 851 800 francs;
- un crédit de 269 500 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l’utilisation de locaux construits par un tiers et destinés au service Voirie – Ville propre dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit net de 426 600 francs destiné à la réalisation du réseau public d’assainissement de l’avenue Blanc, déduction faite de la participation de l’Etat de Genève de 66 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève, sur la parcelle N^o 4600, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit un montant brut de 492 600 francs.

❖ Commission(s):	Commission des travaux
❖ Renvoi en commission:	27.11.2007
❖ Rapporteur[se]:	M. Alexandre Wisard (CT)

PR-581 (165) Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue de l’ouverture d’un crédit de 740 400 francs destiné à la construction de nouvelles volières pour le parc aux animaux du bois de la Bâtie, dans le cadre des mesures prophylactiques contre la grippe aviaire, situé chemin du Bois-de-la-Bâtie 28, parcelle N^o 1521, feuille N^o 92, commune de Genève.

❖ Renvoi en commission:	27.11.2007
❖ Rapporteur[se]:	M ^{me} Linda de Coulon (CT)

Liste des objets en suspens

- ❖ Remis au secrétariat: 15.01.2008
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

PR-583 (165) Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

PR-584 (165) Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 245 660 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 52 710 francs, destiné aux travaux de réaménagement de la rue Ferrier, soit un montant brut de 1 298 370 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

PR-585 (165) Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

PR-587 (165) Proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, soit:

- un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
- un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue

Liste des objets en suspens

des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

PR-588 (165) Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 380 420 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, déduction faite de la participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs, selon l'application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, soit un montant brut de 4 580 160 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

PR-589 (165) Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 916 000 francs destiné à des travaux de transformation et d'aménagement d'un dépôt pour le stockage des archives municipales dans les anciens locaux de Swisscom situés au 38, boulevard Georges-Favon, parcelle N° 578-DDP2734, feuille N° 32, commune de Genève-Plainpailais.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2008

Commission du logement

Divers (CM)

- D-39 (165) Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
 - ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

- M-304 (155) Motion de M. Alain Marquet et M^mc Michèle Künzler: «L'eau a un coût».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
 - ❖ Renvoi en commission: 19.05.1998
 - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Coste (CL)
 - ❖ Vote commission: 23.11.1998
- M-704 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Sarah Klopmann, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Greuccio, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Silvia Machado, MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Un concierge par immeuble de la GIM!»
- ❖ Commission(s): Commission du logement
 - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008

Pétitions

- P-187 (164) Pétition: «Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la rue des Gares. Pour le maintien du logement social participatif».

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Gisèle Thiévent (CL)

Propositions CA au CM

PR-567 (165) Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 318 400 francs destiné à la rénovation de l'immeuble d'habitation situé avenue Giuseppe-Motta 20, en zone de développement 3, sur la parcelle 3027, feuille 26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Nicole Valiquer
Grecuccio (CL)

PR-582 (165) Proposition Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 584 000 francs destiné à la fourniture de 200 armoires à déchets nécessaires à l'équipement de divers immeubles locatifs.

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 27.11.2007

Liste des objets en suspens

Commission du règlement**Motions**

- M-562 (163) Motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggin, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif».
- ❖ Renvoi en commission: 30.11.2005
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Catherine Gaillard (CR)
 - ❖ Vote commission: 19.01.2007
 - ❖ Remis au secrétariat: 15.12.2007
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

Projets d'arrêtés

- PA-62 (163) Projet d'arrêté du 15 mars 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M^{mes} Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
 - ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
 - ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Danièle Magnin (CR)
- PA-73 (165) Projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M^{me} Salika Wenger, M. Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes».
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
 - ❖ Renvoi en commission: 16.01.2008

Commission sociale et de la jeunesse**Divers (CM)**

D-39 (165)

Troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
Commission de l'informatique et de la communication
Commission des arts et de la culture
Commission des finances
Commission des sports et de la sécurité
Commission des travaux
Commission du logement
Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Motions

M-640 (164)

Motion du 11 octobre 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Drug testing»: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!»

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M. Grégoire Carasso (CSJ)

M-663 (164)

Motion du 22 janvier 2007 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Fatiha Eberlé, MM. Sébastien Bertrand et Guy Jousson: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
- ❖ Rapporteur[se]: M^{me} Sophie de Weck Haddad (CSJ)

M-723 (165)

Motion du 6 novembre 2007 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, MM. Jean

Liste des objets en suspens

Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Enfants mendians: réagissons à l'inacceptable».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Pétitions

P-177 (164) Pétition: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Sébastien Bertrand (CSJ)
- ❖ Vote commission: 29.03.2007

P-201 (165) Pétition: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 07.11.2007

P-202 (165) Pétition: «Contre la suppression des prestations sociales municipales complémentaires à l'AVS».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 07.11.2007

Propositions CA au CM

PR-576 (165) Proposition du Conseil administratif du 3 octobre 2007 en vue de la constitution d'une fondation de droit public de la Ville de Genève pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007

Grand Conseil**Motions**

- M-345 (160) Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, Didier Bonny, Pierre Losio, Gérard Deshusses, René Grand, Christian Zaugg et Guy Jousson, à l'intention du Grand Conseil: «Pour une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales) à la disposition de l'enseignement primaire».
- ❖ Commission(s): Grand Conseil
 - ❖ Renvoi en commission: 12.02.2003
- M-348 (160) Motion de MM. Gérard Deshusses et Daniel Sormanni, à l'intention du Grand Conseil: «Pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour les charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire».
- ❖ Commission(s): Grand Conseil
 - ❖ Renvoi en commission: 12.04.2003

Liste des objets en suspens

Département Autorités**Motions**

- M-656 (164) Motion du 29 novembre 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dos-san, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet et Alexandra Rys: «Pérennisons le siège mondial de l'OMC à Genève».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007
- M-689 (165) Motion du 26 juin 2007 de M. Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin: «Pour la fin du boycott».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- M-690 (165) Motion du 26 juin 2007 de M^{mes} Martine Sumi, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Maria Casares, Marguerite Contat Hickel, Mary Pallante, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, MM. Grégoire Carasso, Robert Pattaroni, Christian Lopez Quirland et Jean-Louis Fazio: «Contre la traite des êtres humains».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- M-715 (165) Motion du 9 octobre 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz et M. Christian Zaugg: «Pour appliquer les principes des conventions collectives de travail de la construc-tion avant leur dénonciation!»
- ❖ Renvoyé à: Administration centrale
 - ❖ Renvoi au CA: 06.11.2007

Questions écrites

- QE-275 (165) Question écrite du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli: «Voyages officiels ou tourisme officieux?»
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
 - ❖ Renvoi au CA: 07.11.2007

4048

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (après-midi)

Liste des objets en suspens

QE-277 (165) Question écrite du 28 novembre 2007 de M^{me} Christine Cam-
porini : «Quelle politique pour les cartes journalières CFF de la
Ville de Genève?»

❖ Renvoyé à: Direction générale
❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Département N° 1 Finances et logement – M^{me} Sandrine Salerno

Motions

- M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur[se])
 - ❖ Renvoi au CA: M. Pierre Muller
28.05.2001
- M-173 (158) Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un «city manager» pour Genève?». (Rapport M-173 A.)
- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
 - ❖ Renvoi au CA: 26.06.2007
- M-577 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Mieux gérer les eaux de pluie: Genève a un rôle pionnier international à jouer». (Rapport M-577 A.)
- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
 - ❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
- M-623 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Païement par SMS!»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet (rapporteur[se])
M^{me} Sandrine Salerno
 - ❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
 - ❖ Date de la réponse: 16.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008
- M-682 (165) Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour le maintien de

l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
- ❖ Renvoi au CA: 08.12.2007

M-740 (165) Motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland, Jean-Charles Rielle et David Metzger: «L'eau, bien public».

- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
- ❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Pétitions

P-60 (159) Pétition: «Pour la sauvegarde de la boulangerie Péclard».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 03.06.2003

P-63 (159) Pétition: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2002

P-179 (164) Pétition: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais».

- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2007

Questions écrites

QE-156 (162) Question écrite du 13 septembre 2004 de M. Pierre Maudet: «E3: large bilan après un an d'activité».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2004

QE-278 (165) Question écrite du 28 novembre 2007 de M^{me} Christine Camporini: «Quel taux d'absentéisme en Ville de Genève?»

- ❖ Renvoyé à: M^{me} Sandrine Salerno
- ❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Département N° 2 Constructions et aménagement – M. Rémy Pagani

Interpellations

- I-745 (154) Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 04.12.1996
- I-30 (157) Interpellation de M. Roberto Broggin: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

Motions

- M-1046 (149) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».
(Rapport N° 114 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 16.06.1992
- M-364 (156) Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuivillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine». (Rapport M-364 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 04.12.2002
- M-39 (157) Motion de M^{mes} Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 28.02.2000
- M-80 (157) Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève». (Rapport M-80 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 14.11.2001
- M-202 (159) Motion de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (Rapport M-202 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 12.05.2004
- M-241 (159) Motion: «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154».
 - ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001
- M-356 (160) Motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Olivier Coste, M^{mes} Sandrine Salerno, Annina Pfund, Monique Cahannes et Christiane Olivier: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets». (Rapport M-356 A.)
 - ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005
- M-386 (161) Motion de M. Roberto Broggin: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux». (Rapport M-386 A.)
 - ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 10.03.2004
- M-414 (161) Motion de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, Hélène Ecuyer, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté».
 - ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 10.02.2004
- M-428 (161) Motion de MM. Roberto Broggin, Pierre Maudet, Didier Bonny, M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements». (Rapport M-428 A.)
 - ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
(rapporteur[se])
M. Patrice Mugny
 - ❖ Renvoi au CA: 20.03.2006
 - ❖ Date de la réponse: 12.12.2007
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008
- M-450 (161) Motion de M^{me} Sandrine Salerno et M. Roberto Broggin: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables». (Rapport M-450 A.)

Liste des objets en suspens

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.06.2006
- M-458 (161) Motion de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et M^{me} Nathalie Fontanet: «Sous les pavés, pas de plage». (Rapport M-458 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.06.2006
- M-470 (161) Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire». (Rapport M-470 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 08.11.2005
- M-473 (162) Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, intitulée: «Pour un plan lumière en ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.02.2007
- M-474 (162) Motion de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la création d'une fondation Clarté».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 03.11.2004
- M-476 (162) Motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Brogini: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.02.2007
- M-478 (162) Motion de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M^{me} Alexandra Rys: «Transparence en matière de marchés publics».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 03.11.2004

- M-481 (162) Motion de M. Roman Juon et M^{me} Monique Cahannes: «Stationnement des deux-roues motorisés».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 26.02.2007
- M-485 (162) Motion de M. Roberto Broggin: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 26.02.2007
- M-486 (162) Motion de MM. Roberto Broggin et Sébastien Bertrand: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (Rapport M-486 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 16.01.2007
- M-490 (162) Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre». (Rapport M-490 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 16.02.2005
- M-497 (162) Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Rénovation de bâtiments et fixation des loyers: assez de subventions! Pour la vérité des coûts!» (Rapport M-497 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 17.01.2007
- M-504 (162) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno: «Terminons le site de l'Alhambra».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 16.02.2005
- M-520 (162) Motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti». (Rapport M-520 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
 - ❖ Renvoi au CA: 06.11.2007

Liste des objets en suspens

- M-537 (162) Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s !»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005
- M-570 (163) Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguët, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et Marie-France Spielmann: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 18.01.2006
- M-596 (163) Motion du 15 février 2006 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Mathias Buschbeck, Marc Daphin, François Gillioz, Alpha Dramé, Olivier Norer, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Gisèle Thiévent, MM. Alain Dupraz et Roman Juon: «Téléphonie mobile et danger pour la santé». (Rapport M-596 A.)
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 18.04.2007
- M-598 (163) Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud, intitulée: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 07.06.2006
- M-600 (163) Motion du 15 février 2006 de M^{me} Véronique Elefant-Yanni: «Des stations de vélos en libre-service».
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 30.09.2006
- M-613 (163) Motion du 5 avril 2006 de MM. Roman Juon, Jacques Mino, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marguerite Contat Hickel: «Chantiers du site Alhambra/Calvin».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 13.11.2006

- M-636 (164) Motion du 13 septembre 2006 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. Roman Juon, David Metzger, M^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «Garantissons la construction de logements sociaux».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007
- M-641 (164) Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M^{me} Nathalie Fontanet: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007
- M-666 (164) Motion du 22 janvier 2007 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Roman Juon, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste: «Animation de sensibilisation à l'environnement construit».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 08.05.2007
- M-671 (164) Motion du 26 février 2007 de M. Roman Juon et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 08.05.2007
 - ❖ Date de la réponse: 09.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008
- M-726 (165) Motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, M^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
 - ❖ Renvoi au CA: 07.11.2007

Liste des objets en suspens

Pétitions

- P-6 (157) Pétition: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 11.10.2000
- P-52 (159) Pétition: «Flâner à Saint-Gervais».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.01.2002
- P-59 (159) Pétition: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 08.04.2003
- P-80 (160) Pétition: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 10.09.2003
- P-104 (161) Pétition: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 24.01.2005
- P-190 (164) Pétition: «Pour égayer le quartier de la Jonction».
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 26.06.2007
- P-196 (165) Pétition: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie».
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 06.11.2007

Postulats

- PO-3007 (151) Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 18.11.1993

Questions écrites

- QE-55 (154) Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997
- QE-65 (155) Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 11.02.1998
- QE-13 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 08.12.1999
- QE-43 (158) Question écrite de M. Michel Ducret: «Etat des trottoirs à la rue Pedro-Meylan».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 06.12.2000
- QE-74 (159) Question écrite de M^{me} Melissa Rebetz et M. Roman Juon, du 17 avril 2002: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 17.04.2002
- QE-148 (161) Question écrite de M. Pierre Losio: «Respectera-t-on le legs Plantamour?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 12.05.2004
- QE-160 (162) Question écrite du 13 septembre 2004 de M. Roman Juon: «Zone bleue à la rue Beauregard?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 13.09.2004
- QE-200 (163) Question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon: «Rampe inconnue?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 09.11.2005

Liste des objets en suspens

- QE-209 (163) Question écrite du 18 janvier 2006 de M. Simon Brandt: «Sécurité publique: une affaire privée?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 18.01.2006
- QE-217 (163) Question écrite du 15 février 2006 de M. Roman Juon: «Terminons le site de l'Alhambra».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.02.2006
- QE-236 (164) Question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon: «Arrêts des tramways du rond-point de Plainpalais».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 13.09.2006
- QE-259 (164) Question écrite du 21 mars 2007 de MM. Olivier Norer et Eric Rossiaud: «Stationnement à la rue Pictet-de-Bock».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 21.03.2007
- QE-261 (164) Question écrite du 23 avril 2007 de M. Roman Juon: «Pour réaliser des ouvrages en partenariat avec la population».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 23.04.2007
- QE-263 (164) Question écrite du 9 mai 2007 de M. Roman Juon : «Arborisation des Rues-Basses».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 09.05.2007
- QE-270 (165) Question écrite du 17 septembre 2007 de M. Christian Lopez Quirland: «Pour un système de location de vélos et qui roule».
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 17.09.2007
- QE-271 (165) Question écrite du 17 septembre 2007 de M^{me} Diana Duarte Rizzolio: «Protection de la rade et mobilité douce: quid du parking sous-lacustre?»
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
❖ Renvoi au CA: 17.09.2007

- QE-274 (165) Question écrite du 15 octobre 2007 de M^{me} Anne-Marie Gisler et
Grégory Baud: «Surélévation d'immeubles en ville de Genève:
quelles possibilités?»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- QE-276 (165) Question écrite du 28 novembre 2007 de M. Mathias Buschbeck:
«Est-il si difficile de remettre les pendules à l'heure?»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
 - ❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Département N° 3 Culture – M. Patrice Mugny

Motions

- M-407 (156) Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève». (Rapport M-407 A.)
❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
❖ Renvoi au CA: 12.02.2003
- M-78 (157) Motion de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». (Rapport M-78 A.)
❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
❖ Renvoi au CA: 21.02.2001
- M-428 (161) Motion de MM. Roberto Broggin, Pierre Maudet, Didier Bonny, M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements». (Rapport M-428 A.)
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
(rapporteur[se])
M. Patrice Mugny
❖ Renvoi au CA: 20.03.2006
❖ Date de la réponse: 12.12.2007
❖ Inscription(s) en séance CM:
○ 19.02.2008
- M-578 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Pignet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Danse contemporaine: des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses». (Rapport M-578 A.)
❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
❖ Renvoi au CA: 17.01.2007
- M-670 (164) Motion du 26 février 2007 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Jean-Charles Lathion : «Grand Théâtre: art lyrique plutôt que tragédie».

- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 26.02.2007

M-695 (165) Motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet: «Genève est contre l'exclusion».

- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 11.09.2007
- ❖ Date de la réponse: 16.01.2008
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

M-725 (165) Motion du 6 novembre 2007 de M. Alexis Barbey, M^{mes} Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et M^{me} Anne Carron-Cescato: «Grand Théâtre: pour le retour à la sérénité».

- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 27.11.2007

Questions écrites

QE-266 (165) Question écrite du 5 juin 2007 de M^{me} Annina Pfund: «Boîte à idées, quelle taille?»

- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2007

Département N° 4 Environnement urbain et sécurité – M. Pierre Maudet

Interpellations

- I-422 (144) Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
 - ❖ Renvoi au CA: 17.12.1986

Motions

- M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
(rapporteur[se])
M. Pierre Muller
 - ❖ Renvoi au CA: 28.05.2001
- M-27 (157) Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 24.01.2000
- M-298 (159) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers». (Rapport M-298 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 08.10.2003
- M-507 (162) Motion de M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorrel: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
 - ❖ Date de la réponse: 09.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008

- M-532 (162) Motion de la commission du règlement: «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
 - ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005
- M-623 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Paiement par SMS!»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
(rapporteur[se])
M^{me} Sandrine Salerno
 - ❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
 - ❖ Date de la réponse: 16.01.2008
 - ❖ Inscription(s) en séance CM:
 - 19.02.2008
- M-624 (163) Motion du 17 mai 2006 de M. Mathias Buschbeck et M^{me} Sarah Klopmann: «La sécurité publique commence par la sécurité routière».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- M-625 (164) Motion du 7 juin 2006 de MM. Simon Brandt, René Winet, Alexis Barbey et M^{me} Alexandra Rys: «Donnons aux ASM les moyens d’agir!»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- M-634 (164) Motion du 13 septembre 2006 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Georges Queloz: «Chiens tenus en laisse: compétence des agents de sécurité municipaux».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007
- M-639 (164) Motion du 11 octobre 2006 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et M^{me} Nathalie Fontanet: «Pour des poubelles sans mégots».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007

Liste des objets en suspens

- M-673 (164) Motion du 21 mars 2007 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier, MM. Sébastien Bertrand et Eric Rossiaud: «Buvettes de la plaine de Plainpalais».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
 - ❖ Renvoi au CA: 21.03.2007
- M-741 (165) Motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Catherine Gaillard, Maria Pérez, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Charles Rielle: «Les Roms, une communauté à respecter».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Pétitions

- P-161 (163) Pétition intitulée: «Sauté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 20.03.2007

Questions écrites

- QE-1216 (148) Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteurs à verres».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 11.09.1990
- QE-1220 (148) Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 03.10.1990
- QE-2009 (149) Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
 - ❖ Renvoi au CA: 01.10.1991
- QE-82 (156) Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

- QE-256 (164) Question écrite du 26 février 2007 de M. Roman Juon: «Les chalets dans les parcs sont aussi des objets de mobilier urbain».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
 - ❖ Renvoi au CA: 26.02.2007
- QE-273 (165) Question écrite du 15 octobre 2007 de M^{me} Diana Duarte Rizzolio: «Travaux de la Banque Safra».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
 - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2007

**Département N° 5 Cohésion sociale, jeunesse et sports –
M. Manuel Tornare**

Motions

- M-63 (157) Motion de M^{mes} Alice Ecuivillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants». (Rapport M-63 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2001
- M-82 (157) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles». (Rapport M-82 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 16.02.2005
- M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M^{mes} Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
(rapporteur[se])
Direction générale
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001
- M-314 (160) Motion de M^{me} Alice Ecuivillon: «99, rue de Lyon».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 15.01.2003
- M-536 (162) Motion de MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M^{mes} Hélène Ecuyer et Sandrine Salerno: «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005
- M-540 (162) Motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud: «Pour une campagne de sensi-

bilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire». (Rapports M-540 A/B.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 29.11.2006

M-548 (162) Motion de M^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?»

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 24.10.2005

M-576 (163) Motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys: «Précarité et mendicité à Genève». (Rapport M-576 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.2006

M-587 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et M^{me} Nicole Valiquier Greuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

M-601 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Guy Dossan et M^{me} Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises». (Rapport M-601 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 21.03.2007

M-604 (163) Motion du 15 mars 2006 de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée». (Rapport M-604 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2007

Liste des objets en suspens

- M-609 (163) Motion du 20 mars 2006 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône». (Rapport M-609 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 17.09.2007
- M-649 (164) Motion du 8 novembre 2006 de M. Alexis Barbey, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
- M-675 (164) Motion du 21 mars 2007 de M. Olivier Coste, M^{mes} Nicole Bobillier, Martine Sumi-Viret et Anne Moratti Jung: «Un resto à Gaise (école de Geisendorf)?»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 08.05.2007
- M-677 (164) Motion de M^{me} Anne Moratti Jung, M. Sébastien Bertrand, M^{me} Nicole Bobilier, M. Didier Bonny, M. Olivier Coste, M. Yves de Matteis, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, M. Guy Jousson, M. Jacques Mino, M. Jean-Pierre Oberholzer, M. Georges Queloz, M. Armand Schweingruber, M^{me} Martine Sumi-Viret: «Etat des lieux des aides sociales cantonales».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 08.05.2007
- M-685 (165) Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487». (Rapport M-685 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 28.11.2007
- M-727 (165) Motion du 7 novembre 2007 de M. Alexis Barbey, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Vin-

cent Maitre, Christian Zaugg et M^{me} Maria Casares: «Descente de la Treille: attention au virage (piste de ski)!»

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 07.11.2007

M-739 (165) Motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlin Simonett, Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Alexandre Wisard et Alpha Dramé: «Un, deux, trois... pigeons volent».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 27.11.2007

Pétitions

P-29 (153) Pétition des locataires de la rue des Epinettes: «Contre le bruit que font les plancheurs et patineurs à roulettes, la nuit, dans le parc des Acacias».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 03.12.1996

P-47 (154) Pétition demandant de réinstaller les paniers de basket de l'école de Pré-Picot.

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 05.05.1997

P-69 (155) Pétition de l'Ondine genevoise concernant son déménagement de l'école des Casemates.

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 10.03.1998

P-101 (156) Pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens.

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

P-3 (157) Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare

❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

Liste des objets en suspens

- P-23 (157) Pétition d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 10.10.2001
- P-30 (158) Pétition: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 27.06.2000
- P-38 (158) Pétition: «Pour la survie du Palais».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 14.05.2002
- P-126 (162) Pétition: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le long-board».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

Questions écrites

- QE-226 (164) Question écrite du 7 juin 2006 de M. Roman Juon: «Le préau de l'école Ferdinand-Hodler aux ados?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006
- QE-258 (164) Question écrite du 21 mars 2007 de M^{me} Ariane Arlotti: «Quelle est la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 21.03.2007
- QE-279 (165) Question écrite du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Wisard: «Dangers écotoxicologiques liés à l'emploi de l'Ornistérial».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
 - ❖ Renvoi au CA: 28.11.2007

Direction générale**Motions**

- M-373 (148) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 16.01.1991
- M-245 (154) Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 06.05.1997
- M-283 (155) Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 14.10.1997
- M-390 (156) Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'exercice des droits populaires».
❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 17.03.1999
- M-45 (157) Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»
❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 18.04.2000
- M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M^{mes} Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
(rapporteur[se])
Direction générale
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

Liste des objets en suspens

- M-242 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds».
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
 - ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001
- M-296 (159) Motion de M^{mes} Alexandra Rys, Alice Ecuillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention». (Rapport M-296 A.)
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
 - ❖ Renvoi au CA: 09.05.2007
- M-334 (160) Motion de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, M^{me} Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, M^{me} Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, M^{me} Micheline Gioiosa et M. Jacques François: «La Ville de Genève doit se porter partie civile dans l'affaire du Casino».
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 06.11.2002
- M-381 (161) Motion de M^{mes} Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Alain Comte, Pierre Losio, Jean-Pascal Perler et Daniel Sormanni: «Soutenir les activités internationales de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 09.09.2003
- M-396 (161) Motion de M^{mes} Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Brogini: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré».
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 08.10.2003
- M-437 (161) Motion de M^{me} Sandrine Salerno, MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Alpha Dramé, M^{me} Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Pierre Losio, Pierre Maudet,

David Metzger et M^{me} Gisèle Thiévent: «Promotion de Genève dans d'autres villes».

❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures

❖ Renvoi au CA: 10.02.2004

M-581 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M. Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Greuccio: «Bons vœux du Conseil administratif».

❖ Renvoyé à: Jacques Moret

❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

M-584 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuver, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Greuccio: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?»

❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines

❖ Renvoi au CA: 20.03.2007

M-593 (163) Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Greuccio: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire».

❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines

❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

❖ Date de la réponse: 16.01.2008

❖ Inscription(s) en séance CM:

○ 19.02.2008

Liste des objets en suspens

- M-629 (164) Motion du 27 juin 2006 de M^{mes} Vera Figurek, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz et M^{me} Marie-France Spielmann: «Rétablissement du PLEND».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
 - ❖ Renvoi au CA: 18.04.2007
- M-660 (164) Motion du 29 novembre 2006 de MM. Roman Juon, David Metzger, M^{me} Nicole Bobillier, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, M^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, M. Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Travaux d'intérêt général».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007
- M-662 (164) Motion du 17 janvier 2007 de M^{mes} Alexandra Rys, Nelly Hartlieb, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, Robert Pattaroni et Jean-Charles Lathion: «Congé paternité ou l'importance du rôle et de la disponibilité du père lors de l'arrivée de l'enfant».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
 - ❖ Renvoi au CA: 23.04.2007

Pétitions

- P-97 (156) Pétition: «Pour que vive «Chez Gaby!»
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

Questions écrites

- QE-1226 (148) Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 04.12.1990
- QE-46 (158) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Les différents règlements de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 11.04.2001

- QE-94 (160) Question écrite de M. Roberto Broggin: «Palais Eynard
«trouillard».
- ❖ Renvoyé à: Jean Erhardt
 - ❖ Renvoi au CA: 12.02.2003
- QE-198 (163) Question écrite du 24 octobre 2005 de M. Pierre Maudet:
«Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de
placement?»
- ❖ Renvoyé à: Jacques Moret
 - ❖ Renvoi au CA: 24.10.2005
- QE-210 (163) Question écrite du 18 janvier 2006 de M. Pierre Maudet: «Avis
de droit: abus d'avis?»
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
 - ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006
- QE-222 (163) Question écrite du 20 mars 2006 de M. Roman Juon: «Une jour-
née portes ouvertes pour visiter le 25, rue du Stand».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations
extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 20.03.2006
- QE-251 (164) Question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon: «Jume-
lage de la Ville de Genève avec Curitiba (Brésil)».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations
extérieures
 - ❖ Renvoi au CA: 17.01.2007
- QE-252 (164) Question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon: «Aide
aux anciennes et anciens employé-e-s de la Ville à organiser leur
retraite tout en passant leur savoir-faire à leurs successeurs».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources
humaines
 - ❖ Renvoi au CA: 17.01.2007

Liste des objets en suspens

Conseil administratif**Motions**

- M-414 (141) Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
 - ❖ Renvoi au CA: 21.12.1983
- M-494 (143) Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
 - ❖ Renvoi au CA: 16.12.1985
- M-384 (161) Motion de MM. Michel Ducret, Christian Zaugg, Roman Juon, Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Alexandra Rys et Marie-France Spielmann: «Stop à la démolition du *Valais!*»
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
 - ❖ Renvoi au CA: 10.09.2003
- M-579 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli: «OPB: où en est-on?» (Rapport M-579 A.)
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
 - ❖ Renvoi au CA: 15.01.2008
- M-622 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Mise online de l'administration!» (Rapport M-622 A.)
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
 - ❖ Renvoi au CA: 15.01.2008
- M-697 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique».

- M-700 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!»
- M-706 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Claudia Heberlein Simo-
nnett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klop-
mann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?»
- M-707 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Roland Crot, M^{mes} Salika Wenger et Marie-France Spielmann: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console».
- M-711 (165) Motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexan-
dre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne: «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!»

Pétitions

- P-163 (163) Pétition: «Pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway».
- | | |
|-----------------|-----------------------|
| ❖ Renvoyé à: | Conseil administratif |
| ❖ Renvoi au CA: | 17.04.2007 |
- P-193 (164) Pétition: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés».
- | | |
|-----------------|-----------------------|
| ❖ Renvoyé à: | Conseil administratif |
| ❖ Renvoi au CA: | 15.01.2008 |

Délégation aux fêtes et quartiers

Pétitions

P-77 (160)

Pétition: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales». (Rapport P-77 A.)

- ❖ Renvoyé à: Délégation aux fêtes et quartiers
- ❖ Renvoi au CA: 04.11.2003

Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève (COGEVE)**Questions écrites**

QE-254 (164) Question écrite du 26 février 2007 de M. Simon Brandt: «Quels critères pour les achats de véhicules de service?»

❖ Renvoi au CA: 26.02.2007

6. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je souhaitais intervenir pour informer M. Hämmerli, chef du groupe de l'Union démocratique du centre, que j'ai la réponse à la question orale relative au Grand Casino qu'il m'a posée lors de la dernière session. J'ai demandé à mes services de préparer une réponse sur le droit de superficie qui soit la plus complète possible et d'apporter à cette question orale une réponse écrite. Je la transmets à M^{me} Cabussat pour qu'elle la remette à M. Hämmerli et, peut-être, à chaque cheffe et chef de groupe. J'espère que cette réponse, qui figurera au *Mémorial*, lui conviendra.

Réponse à la question orale de M. Jacques Hämmerli sur le droit de superficie du Grand Casino

Comme ce dossier est devenu particulièrement complexe suite à la faillite retentissante du premier superficiaire, je vous propose en guise de réponse un historique complet reprenant les faits marquants.

2 octobre 1972: signature du droit de superficie d'une durée de nonante-trois ans (échéance en 2065). Le taux relevant pour le calcul de la rente de superficie est le taux hypothécaire de premier rang de la Banque cantonale de Genève (BCGe). La valeur de référence du terrain est de 2200 francs par mètre carré et sera adaptée tous les dix ans «en fonction de la valeur moyenne des terrains dont la situation et les possibilités d'utilisation sont analogues». Parmi les dispositions de ce contrat de superficie, relevons également les éléments suivants:

Article 4 du contrat instituant le droit de superficie

Alinéa premier. Pendant toute la durée du présent contrat, le superficiaire a le droit et l'obligation d'établir et de maintenir sur le bien-fonds grevé du droit de superficie, au-dessus et au-dessous du sol à sa convenance, toutes constructions et installations qu'il juge utiles à son exploitation. Il doit également se conformer aux lois et règlements en vigueur relatifs aux constructions et à l'exploitation des bâtiments projetés.

Alinéa 2. Le superficiaire construit sur le bien-fonds grevé:

- a) *un centre culturel et de loisirs comprenant:*
- *une salle de spectacle de 1100 places environ;*
 - *un complexe bar, dancing, jeux;*
 - *un groupe de salles de conférences, d'expositions avec affectations diverses, telles que congrès, symposium, assemblées, etc.;*
 - *une terrasse-pergola ouverte au public.*

- b) *un centre commercial comprenant:*
- *une zone de commerces divers, cafés, etc.;*
 - *un hôtel traditionnel;*
 - *un groupe de studios;*
 - *un groupe de bureaux;*
 - *un restaurant panoramique;*
 - *un garage souterrain ouvert jour et nuit.*

Article 5. Cessibilité

Alinéa 2. (...) toute cession (...) est subordonnée au consentement préalable de la Ville, qui peut le refuser si les obligations personnelles qui incombent au superficiaire en vertu du présent contrat ne sont pas reprises par l'acquéreur.

Alinéa 3. La Ville peut refuser son consentement à la cession du droit de superficie (...) pour de justes motifs tels que (...) modification dans la nature de l'exploitation.

Article 11. Autres obligations du superficiaire

Litt. d: exercer son activité conformément au but défini à l'article 4 ci-dessus.

Litt. h: à louer à la Ville de Genève les locaux nécessaires à l'exploitation du secteur jeux, bar, dancing.

Litt. i: construire et équiper une salle de spectacle de 1100 places environ, conformément aux plans (...) qui devront être approuvés par les deux parties et feront ensuite partie intégrante du présent contrat.

Le superficiaire a donc eu l'obligation de construire les éléments mentionnés à l'alinéa 2 de l'article 4. L'alinéa premier laisse entendre de manière implicite qu'obligation est faite de maintenir l'exploitation de l'ensemble des équipements mentionnés à l'alinéa 2, sans toutefois l'indiquer de manière formelle.

L'article 5 indique que toute cession est subordonnée au consentement préalable de la Ville. Ce consentement peut être refusé pour divers motifs définis à l'alinéa 3 de cet article. Parmi ces justes motifs figure la «modification dans la nature de l'exploitation».

Ainsi, la Ville peut refuser une cession si la nature de l'exploitation est modifiée. A contrario, le contrat permet ainsi implicitement une modification de la nature de l'exploitation par une acceptation de cession faite en décrivant ces modifications.

Le contenu de l'article 11 scelle le sort de la salle de spectacle de manière quelque peu différente du reste des équipements de l'article 4. La salle doit être construite et équipée et, de manière implicite, exploitée.

En parallèle à ce contrat est signée une convention relative à l'exploitation des spectacles. Cette convention détermine un nombre de spectacles et le principe d'un subventionnement basé sur les bénéfices réalisés par la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA).

14 mars 1997: modification du droit de superficie:

- réduction du taux de 0,5% pour une durée qui peut s'interpréter de plusieurs manières (limitée ou jusqu'à l'échéance);
- valeur du terrain réévaluée à 3362 francs et abandon de la méthode initiale de réévaluation, remplacée par une indexation aux 50% de l'indice suisse des prix à la consommation.

En parallèle, signature d'une nouvelle convention relative à l'exploitation des spectacles dans les locaux du nouveau Casino de Genève avec la SA du Grand Casino. Dans cette convention, le superficiaire, la société anonyme du Grand Casino, Genève, s'engage à assurer une exploitation régulière de la salle selon certaines prestations minimales. L'exploitation de la salle de spectacle est confiée à la Société d'exploitation de la salle de spectacles et de congrès du Grand Casino SA (SASC). En parallèle, la SECSA s'engage, si ses comptes le lui permettent, à verser une subvention annuelle de 1,4 million de francs pour favoriser l'exploitation de la salle et améliorer la qualité et la variété des spectacles.

25 mai 2001: vente aux enchères de l'immeuble suite à la faillite de la société anonyme du Grand Casino (faillite confirmée définitivement le 14 janvier 2004), rachat par la SA du Grand Cygne (SAGCy), sans interpellation de la Ville eu égard à son droit de refuser la cession (165 millions de francs pour la partie avant), et par Immobergues SA (BNP) (58 millions de francs pour la partie arrière).

La faillite de la SA du Grand Casino fait perdre à la convention spectacle l'une de ses parties. Aucune convention n'est alors signée avec les nouveaux superficiaires. Les obligations figurant dans le contrat du droit de superficie restent néanmoins applicables. Dans le même temps, le principe du subventionnement de la SECSA au superficiaire pour l'exploitation de la salle de spectacle disparaît aussi.

La salle de spectacle est alors toujours gérée par la SASC, qui ne paie pas de loyer et affirme avoir un bail tacite avec la SASC. La SAGCy a toujours contesté ce bail et obtenu gain de cause.

16 juin 2004: vente à la société hôtelière de la Pétrusse SA de la SAGCy possédant la partie avant pour 235,765 millions de francs et versement d'une compensation à la Ville de Genève de 6,6 millions de francs (règlement du différend concernant le calcul de la rente de superficie).

Dans le cadre des négociations de cette vente, et comme la convention spectacle ne liait plus la Ville avec le superficiaire depuis la vente du 25 mai 2001,

la Ville a demandé lors d'une séance que la SAGCy (société titulaire du droit de superficie) obtienne engagements et garanties que les acheteurs maintiendront l'exploitation de la salle de spectacle.

Suite à cette séance, un courrier des avocats de la SAGCy du 7 septembre 2004 précise ce qui suit:

«Il vous est confirmé ici que la salle de spectacle sera maintenue dans son exploitation, partiellement pour des spectacles et partiellement pour l'organisation de conférences, conformément aux dispositions des articles 4 et 11 du contrat de superficie du 2 octobre 1972.»

Bien qu'aucune convention spectacle n'ait été signée avec la société ayant racheté le droit de superficie, le contrat initial prévoit que le superficiaire doit entretenir les installations existantes, donc également la salle de spectacle. Enfin, la Ville de Genève ne subventionne plus indirectement l'exploitation de la salle de spectacle.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit des travaux au pont de la Machine et de ceux qui devront se faire au pont des Bergues. Il y a deux ans et demi, la commission des travaux avait voté ces deux crédits et il nous avait été communiqué que nous avions accepté le crédit pour le pont des Bergues, qui devait permettre le passage des Mouettes genevoises pour accéder à un débarcadère au pont de la Machine.

Or, dernièrement, en commission des travaux, nous avons appris que le pont de la Machine ne serait pas desservi par les Mouettes genevoises. Pourriez-vous prendre contact avec les Transports publics genevois (TPG)? Nous saurions ainsi ce qu'il en est et s'il y aura un jour une desserte avec les Mouettes genevoises au pont de la Machine. Si, vraiment, ce ne devait pas être le cas, pourquoi faire les travaux au pont des Bergues, puisque nous avons voté ces crédits justement pour le passage des Mouettes?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Je salue à la tribune du public M. Pierre Losio, député, ancien président du Conseil municipal, et M. Marc Dalphin, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. La Cour des comptes de l'Etat de Genève vient de relever que des économies pour-

raient être réalisées dans le cadre de l'attribution des contrats d'assurance, notamment par la suppression de certaines assurances inutiles ou la mise au concours de ces contrats. Ma question est la suivante: qu'en est-il de la situation des assurances en Ville? Peut-on faire un audit de ces assurances et proposer des mesures d'économies dans ce secteur?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, aujourd'hui, le Service des assurances de la Ville de Genève, qui dépend de mon département, ne soumet pas ses contrats d'assurance aux règles de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). A mon arrivée, cette question m'a aussi interloquée. J'ai donc demandé à mes services de me faire un rapport pour savoir si nous étions obligés d'être soumis aux normes AIMP ou pas.

Or la réponse semble négative: en matière d'assurances, nous n'aurions pas à respecter les règles AIMP. Cela dit, pour ma part, je viens volontiers, notamment en commission des finances, à l'occasion des comptes 2007, pour rediscuter de cette thématique-là. Si une majorité du Conseil municipal – ou même du Conseil administratif – souhaite que le service soit soumis aux règles AIMP, ce qui personnellement ne me dérange pas, nous pourrions tout à fait aller dans ce sens.

M^{me} Annina Pfund (S). Ma question concerne M. Mugny et elle tient en une phrase: la Ville de Genève veut-elle fermer l'Usine? Dans un article du vendredi 15 février 2008 d'un quotidien genevois, nous avons pu lire que la Ville de Genève pourrait devoir fermer – je cite – l'Usine à minuit. En revanche, nous savons qu'à partir du moment où l'Usine sera fermée à minuit, elle ne pourra plus exister en tant que centre culturel. Ma question est la suivante: premièrement, Monsieur Mugny, voulez-vous fermer l'Usine et, deuxièmement, quelle est votre vision pour la culture alternative, déjà extrêmement fragilisée en ce moment?

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative... Monsieur Mugny, sur la vision de la culture alternative, en deux minutes...

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur le président, je ne pense pas que M^{me} Pfund soit déjà conseillère administrative...

Une voix. Des quotas! Des quotas!

M. Patrice Mugny, maire. Des quotas, oui... (*Rires.*) Je ne vais pas faire un long exposé sur l'avenir de la culture alternative, mais je répondrai à la question elle-même. Je n'ai jamais dit que je tenais à fermer l'Usine, bien au contraire! Nous avons, avec Pierre Maudet, rencontré récemment les pétitionnaires, qui rouspétaient contre le bruit des clients de l'Usine – je dis bien des clients et non des responsables – et les responsables de l'Usine.

Nous sommes engagés dans un travail de médiation pour voir comment réorganiser la place des Volontaires du point de vue de la sécurité, de l'éclairage et de la circulation, et si nous pouvons faire un travail de civilité auprès des usagers qui assistent à certains concerts – à peu près six à huit fois par mois. Mais cela ne concerne ni les ateliers d'artistes, ni le cinéma Spoutnik, ni le théâtre, ni aucune des autres activités de l'Usine. Il est hors de question de fermer l'Usine.

En revanche, ce qui a été effectivement dit, c'est que si nous ne trouvons pas une solution pour ce public-là, ces activités – je parle bien de la techno et de certains concerts de musique électrique – pourraient être déplacées dans une zone sans habitations. Mais, je le répète, cela ne concerne que ces concerts-là et pas le reste des activités de l'Usine, ni les activités qui vont au-delà de minuit. Il n'est pas question de fermer l'Usine à minuit.

J'espère avoir été clair dans ma réponse. Je ne suis pas responsable si les journalistes réduisent ou synthétisent tellement nos propos qu'ils en viennent à dire que je souhaiterais fermer l'Usine. Comme mes propos ont été tenus devant près d'une centaine de personnes, je pense ne pas avoir besoin de nombreux autres témoins...

Le président. Je salue à la tribune du public M. Roberto Brogini, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question est provoquée par un article paru mardi passé dans la *Tribune de Genève*, qui, au départ, traitait des écoquartiers, un sujet d'actualité. Mais l'article m'a désagréablement surpris, non pas sur sa teneur générale, mais sur le petit paragraphe qui concernait ce que le journaliste a cru bon d'appeler le «frein patrimonial».

Dans ce petit paragraphe, nous lisons que M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie de la Ville, et accessoirement M. Paganì, conseiller administratif, se mettent à rompre une lance contre la protection du patrimoine, qui serait, selon eux, un frein à la construction d'écoquartiers.

Il me semble d'abord que c'est une dérive assez complète, parce que les écoquartiers, par définition, sont construits dans des zones *ex nihilo*. Il ne s'agit pas

d'adapter d'anciens quartiers à intérêt patrimonial à des nouvelles règles, mais bien de créer des nouveaux quartiers, comme nous espérons pouvoir le faire sur le site d'Artamis.

Ensuite, quand nous voyons que M^{me} Cerda se permet de dire, entre autres, qu'il s'agit de conserver seulement les usages et non la matière, ce sont carrément des élucubrations. Il se trouve que la conservation du patrimoine est réglée par des lois cantonales et fédérales, auxquelles toute une réglementation est liée. Ce n'est en aucun cas à bien plaie, selon le moment et l'humeur des personnes.

Ma question consiste à savoir si ce petit paragraphe est l'opinion personnelle de M^{me} Cerda et accessoirement celle de M. Pagani, ou s'il représente vraiment une prise de position du Conseil administratif en la matière.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, il n'est pas de bon aloi de s'interpeller au sujet d'objets qui viennent de la presse quotidienne. Toujours est-il que, pour une fois, vous m'en donnez l'occasion.

Comme vous l'avez remarqué à juste titre, j'ai trouvé légitime de faire participer la responsable du Service de l'énergie, qui a fait un travail considérable et qui continuera à le faire, à un article sur les écoquartiers, dans le cadre d'une promotion – je dois le dire, mais c'est un peu désolant que vous en preniez ombrage – des travaux très importants de notre municipalité déjà réalisés et en cours au niveau des économies d'énergie.

Nous avons abordé la relation extrêmement délicate entre le patrimoine et les économies d'énergie. Nous avons parlé du problème des façades et des enduits qui permettent d'isoler un peu mieux nos bâtiments. Malheureusement, mais c'est de bonne guerre de la part d'un journaliste, il a un peu grossi le trait pour susciter évidemment ce débat. J'en profite pour dire qu'il est en ce moment à la tribune de la presse.

Toujours est-il que cet article ne reflète pas l'exacte détermination ni de la municipalité ni de M^{me} Cerda. Il faut effectivement des arbitrages, que nous trouverons avec les associations du patrimoine, dans le respect de la loi fédérale et de la loi cantonale, comme d'ailleurs nous l'avons toujours fait. Jusqu'à preuve du contraire, aucune critique n'est adressée aujourd'hui à la Ville de Genève par rapport à ce qu'elle fait en matière de patrimoine, et j'entends bien poursuivre dans cette lignée-là.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, j'ai une question qui s'adresse à M. Maudet. Je souhaiterais savoir ce que compte faire le Conseil

administratif avec le retour des mendiants en ville. Les vacances de Noël sont terminées et ils sont revenus. Après avoir bénéficié d'un voyage de retour au pays pris en charge par la Croix-Rouge, ils ont manifestement réussi à revenir. J'aimerais savoir si vous allez appliquer la même politique que celle que vous avez mise en œuvre avant les fêtes de Noël et si vous avez pu faire un bilan de cette politique.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est vrai, nous assistons en ce moment, plus particulièrement depuis le début du mois de février, à un retour – à une deuxième vague, si je puis dire – de la mendicité. Je répète ici qu'il s'agit de lutter contre la mendicité, pas d'organiser une chasse aux mendiants ni de lutter contre les mendiants.

Comme vous le savez, à la mi-novembre, la Ville, en concertation avec l'Etat, a élaboré un plan de mesures qu'elle a mis en application rapidement, avec trois volets, le volet social, le volet sanitaire et le volet policier. Le volet sanitaire et le volet social consistaient notamment à débarrasser l'amas de matelas et de meubles, notamment, sous les ponts et à permettre aux gens de trouver un gîte digne de ce nom en période hivernale.

Ces deux premiers volets ont été menés avec succès et, aujourd'hui encore, les abris restent ouverts et nous disons que personne ne doit dormir sous les ponts. La prise en charge sociale et sanitaire s'est faite et elle continue de se faire de manière permanente.

Sur l'aspect policier, qui, en réalité, dépend dans une très faible mesure de la Ville mais beaucoup plus de l'Etat, les mesures ont été prises à l'époque. Elles doivent être appliquées de manière continue, peut-être même de manière accrue, puisque la loi votée par le Grand Conseil à la fin du mois de novembre prévoit l'interdiction de la mendicité et la possibilité de la sanctionner à nouveau par voie d'amendes.

Certes, cette loi fait l'objet d'un recours, mais ce recours n'a pas été demandé avec l'effet suspensif, et elle s'applique *de facto* depuis la fin du mois de janvier. Il appartient à l'autorité cantonale de décider si elle entend l'appliquer tout de suite, et avec quelle vigueur.

Nous ne sommes pas du tout concernés, dans la mesure où les agents de sécurité municipaux (ASM) n'ont pas cette compétence de verbaliser les mendiants, ainsi que le prévoit la nouvelle loi, puisque c'est une loi qui nous lie à la loi pénale genevoise et aux capacités de sanctions réservées à la police cantonale.

Pour compléter la réponse, nous avons fait des constats, mon collègue Tornare et ses services en particulier, et moi-même. Nous étions, hier lundi, aux derniers pointages, à une quinzaine de personnes – ce n'est donc pas une vague énorme – dont la plupart sont actuellement de nouveau dans les abris de protection civile, plus particulièrement dans celui situé sous l'école des Vollandes.

Nous nous employons à faire comprendre à ces gens qu'il n'y a pas d'avenir pour eux ici et qu'ils n'ont pas de possibilités de déployer une activité au-delà de ce qui est strictement légal. Nous continuons donc d'appliquer le plan tel que nous l'avons décidé.

Je finirai en disant que nous avons remarqué avant tout, grâce à nos échanges avec nos collègues d'autres municipalités, que cette deuxième vague se déploie surtout sur le reste de l'arc lémanique, passablement sur Lausanne, et que, de ce point de vue là, nous devons constater que Genève est considérée comme moins attractive.

Faut-il s'en féliciter? Je ne sais pas, je ne pense pas, mais je constate simplement que le plan continue de déployer ses effets et que cette deuxième vague est relativement limitée.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Les bandes podotactiles posées au fur et à mesure des travaux à travers la ville sont très bien, mais il faudrait peut-être rendre les services attentifs à une bonne coordination. En effet, à la rue Adolphe-Tschumi, à l'angle de la rue du Jura, il y a des bandes podotactiles avec un abaissement de trottoir et, sur les 80% de ces bandes, en face, se trouve une place de parc en zone bleue. La personne qui arrive à l'impression de pouvoir passer et, avec sa canne, elle fonce dans une voiture parquée...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fait plusieurs fois qu'on m'interpelle sur tel banc qui a disparu, sur tel passage piéton, ou autre... Je vous invite à m'adresser une lettre, parce qu'il est très difficile pour les services de répondre en une demi-journée, plus exactement demain matin. En plus, cela chamboule un certain nombre de travaux ordinaires, et nous avons déjà beaucoup de travail...

Il m'est donc difficile de vous apporter une réponse précise, voire des solutions. Je ne pourrai vous donner que des réponses imparfaites, je m'en excuse d'avance, mais toujours est-il que je vous invite une fois de plus à m'adresser une lettre. Ainsi, votre question sera traitée le plus rapidement possible. Cela étant, Madame, je vous répondrai demain, comme il se doit, ou plus tard si les informations ne me sont pas parvenues.

M. Grégory Baud (R). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne encore une fois le parc Baud-Bovy, situé derrière Uni-Mail. Je me permets de reparler de cet endroit, parce que, depuis ma dernière intervention à son sujet, la situation est loin de s'améliorer. Au contraire, elle me paraît s'être encore dégradée. Ce parc est dans un état déplorable et vous aviez dit alors, Monsieur Tornare, que vos services feraient le nécessaire, ou en tout cas que quelque chose serait fait.

Il y a notamment, en plus de la dernière fois, des barrières qui protègent la moitié d'une butte en gazon. J'imagine les dangers qu'elle fait courir aux bambins qui passent par-dessus ou par-dessous les barrières. Bref, cela devient déplorable, sans parler de la saleté qui s'amoncelle dans tout ce parc, qui se dégrade de plus en plus. Je vous remercie, Monsieur Tornare, de votre réponse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vais relancer le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) dès demain matin, je vous le promets. J'en profite pour dire devant ce plénum que j'ai eu un téléphone de l'entreprise Eric Jacquet. Elle a entendu nos débats sur TV Léman bleu l'autre jour et elle a cru qu'on attaquait l'aménagement de ce parc, dont elle avait été responsable.

Je tiens à préciser ici, pour le *Mémorial*, que ce n'est pas l'entreprise Jacquet qui avait été attaquée, ni l'aménagement. J'avais critiqué, quand j'étais conseiller municipal, la conception – c'est autre chose – de ce parc Baud-Bovy, et je maintiens mes dires, parce que je trouve cette conception totalement stupide à cet endroit-là.

C'est vrai, nous avons de graves problèmes d'entretien, c'en est déjà une preuve, mais il y en a d'autres. Je tenais donc à apporter cette précision pour rectifier une impression que l'entreprise Jacquet a eue. Mais je ferai, pour répondre à votre question, le nécessaire dès demain matin.

M. Alexis Barbey (L). Encore une fois, ma question va mettre sur la sellette M. Tornare. Il m'a été rapporté que M. Tornare avait invité le bureau du Conseil municipal à un dîner à la villa La Grange, pour excuser l'absence du Conseil administratif à la dernière séance de notre Conseil. Si cette chose-là est vraie, je vous demande s'il est normal que le Conseil administratif s'excuse sur, d'une part, l'argent des contribuables et, d'autre part, s'il est normal qu'il s'excuse auprès du bureau, à l'exclusion du reste du Conseil municipal, qui a finalement souffert de votre absence, comme les membres du bureau...

Le président. Je vais prendre la parole avant le magistrat. Monsieur le conseiller municipal, je crois que vous vous trompez, ce n'est pas une soirée pour s'excuser, c'est une soirée de remontée de bretelles qui nous a été aimablement proposée... Si tout le Conseil municipal veut venir se faire remonter les bretelles, je ne vois pas de contre-indications, mais je trouve étonnant ce que vous venez de dire. Je passe la parole à M. Tornare.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Barbey, vous auriez pu me poser la question tout à l'heure, je vous aurais donné les précisions... Le Conseil administratif m'a demandé de le représenter lors d'une séance avec le bureau, l'autre jour. Il est vrai que vous avez souhaité, et le Conseil administratif aussi, que nous ayons une réunion avec les chefs et cheffes de groupe et avec le bureau pour améliorer les relations entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Quant au choix du lieu, j'ai dit que j'essaierai de proposer éventuellement la villa La Grange, si mes collègues l'acceptent, mais je n'ai pas encore parlé de cela devant le Conseil administratif. Je trouve donc regrettable que, pour essayer d'être un peu populaire et d'informer le Conseil municipal, vous donniez la primeur à des propositions que j'ai faites. Ce n'est pas très correct, mais cela ne m'étonne pas, parce que, lorsque nous étions en Suède et au Danemark, d'après ce qu'on m'a dit – cela a beaucoup choqué certains de mes proches – vous avez eu des propos à notre égard qui n'étaient vraiment pas des propos dignes d'un politicien...

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse au Conseil administratif. J'ai été très surpris de recevoir, comme tous les conseillers municipaux, une invitation à l'inauguration des carrés confessionnels au cimetière de Saint-Georges. Je rappelle que la loi sur les cimetières, modifiée en mai 2007 à l'unanimité des députés du Grand Conseil, après de longs et fastidieux débats, prévoit que les cimetières, y compris les systèmes de sépulture nécessitant une orientation ou un aménagement des fosses différents, qui pouvaient être autorisés par le Conseil d'Etat à l'initiative de la commune concernée, sont aménagés sans aucune délimitation particulière entre les différents quartiers, qui doivent rester libres d'accès à tous les visiteurs et ne comporter aucune construction ou signe distinctif autres que les décorations usuelles admises par l'autorité municipale.

Dès lors ma question est la suivante: le Conseil administratif entend-il déroger à la loi, sinon, qu'allez-vous inaugurer le 29 février à Saint-Georges?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, excusez-moi de vous dire que vous avez perdu une bataille et que là vous nous faites perdre notre temps... Le Grand Conseil a décidé – vous pouvez parler de carrés confessionnels ou de secteurs, comme vous voulez – qu’il y aurait des lieux pour les juifs dits libéraux, ceux qui ne sont pas enterrés à Veyrier ou en Israël, et pour les musulmans qui sont – disons – les moins religieux. Les plus religieux se font enterrer en terre d’islam.

Je crois que nous vous avons compris: vous essayez de revenir à une bataille perdue d’avance pour votre parti!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s’adresse – je ne sais trop – à M. Pagani ou à M. Maudet. A l’angle de la rue des Plantaporrêts et du boulevard de Saint-Georges, un nouvel immeuble pouvant accueillir des logements pour une centaine de personnes a pris l’espace occupé illégalement par les squatteurs de la maison Blardone, évacuée en automne 2006.

Des manifestations de protestation eurent d’ailleurs lieu quant à cette évacuation. Elles eurent pour résultat notamment des déprédations sur l’installation de signalisation lumineuse. Quand est-ce que l’autorité responsable remédiera à ce triste témoin d’une Genève livrée à l’irrespect du cadre de vie de ses habitants?

Je tiens à votre disposition une photo, parce que, comme disait Napoléon, un petit dessin vaut mieux qu’une longue explication... Ainsi, vous pourrez visualiser l’endroit et faire en sorte que cette installation soit nettoyée.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question s’adresse au Conseil administratif en général et à M. Manuel Tornare en particulier. En 2004, le directeur du SEVE, M. Roger Beer, une personnalité reconnue et appréciée sur le plan local, national et international, a été poussé à la démission pour des motifs supposés de gestion déloyale et à la suite de fuites de documents vers la presse. Des fuites, d’ailleurs, dont les auteurs n’ont toujours pas été recherchés, et donc encore moins retrouvés.

Au mois de février de cette année, vous avez pu découvrir comme moi dans la presse que M. Roger Beer a été reconnu par le Tribunal de police comme étant finalement non coupable des faits qui lui étaient reprochés précédemment en matière de gestion déloyale. M. Beer est donc complètement innocenté.

Ma question sera simple: que compte faire le Conseil administratif, et M. Tornare en particulier, pour réhabiliter M. Roger Beer, injustement écarté de l'administration municipale?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je viens de constater que le Parti des Verts a préparé une motion urgente dans le sens de la question que je vais vous poser maintenant, à savoir que tous les partis de cette enceinte ont mis peu ou prou dans leur programme quelque chose sur l'environnement, ou en tout cas pour lutter contre les problèmes environnementaux. Dans tous les cantons, on a pris un certain nombre de mesures telles que la limitation de l'accès des voitures au centre-ville ou la gratuité des transports pour ce qui concerne la lutte contre les particules fines, mais, aujourd'hui, aucune mesure n'a encore été adoptée à Genève.

Je sais que ce n'est pas du ressort exclusif de votre Conseil, néanmoins y a-t-il une possibilité de lutter de quelque manière que ce soit contre les particules fines?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Madame Wenger, pour votre excellente question. Je comptais, quant à moi, venir demain au Conseil administratif avec ce point précisément. J'imagine que certains de mes collègues, le maire principalement, avaient peut-être la même intention. Ce que nous pouvons déjà faire aujourd'hui, c'est adresser un courrier au Conseil d'Etat pour lui rappeler ses obligations en matière de mise en vigueur du principe de précaution.

Je suis étonnée d'ailleurs que certains ministres, notamment M. Cramer, n'aient pas incité leurs pairs à prendre des mesures, notamment en matière de ralentissement de la vitesse de circulation dans le canton de Genève. En outre, l'entité administrative Ville de Genève devra certainement, à la faveur d'une réflexion plus fondamentale sur le développement durable, mettre en œuvre des mesures dans les cas comme ceux que nous vivons depuis quelques jours, pour éviter le plus possible les nuisances et les impacts négatifs sur l'environnement. Mais ce sera un travail de plus longue haleine que nous pourrions mettre en œuvre dans les années futures.

En effet, nous pouvons prendre des mesures internes à l'administration par rapport aux émanations que nous produisons. Nous pensons notamment aux services de M. Maudet – à la Voirie – qui utilisent beaucoup de véhicules. Mal-

heureusement, nous ne sommes pas prêts, mais nous devons nous donner ces moyens que nous n'avons pas aujourd'hui.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne, notamment, le panneau du chantier du pont de la Machine. Comment se fait-il que le montant du crédit voté par ce Conseil municipal n'y figure pas? Est-ce parce que ce montant est tellement exorbitant qu'on a honte de l'afficher, ou allez-vous me faire croire que c'est un oubli?

Quant au panneau du chantier du boulevard Helvétique, je ne l'ai pas trouvé. Pouvez-vous me dire où il se trouve?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai insisté, depuis qu'on m'a donné la charge de ce département, pour que des informations figurent sur des panneaux assez grands, parce que, en règle générale, peu de panneaux indiquent les nombreux chantiers menés par la Ville de Genève. Vous l'avez peut-être constaté, mais nous faisons des efforts considérables pour indiquer ces chantiers.

Dans le cas du pont de la Machine, nous avons indiqué un certain nombre d'informations utiles, mais je regrette l'absence du montant des travaux. Nous le ferons figurer la prochaine fois, si telle est votre demande. A mon sens, les informations les plus importantes figurent sur ce panneau du pont de la Machine. Quant aux autres panneaux, c'est vrai, nous devons mettre sur pied une politique d'information. Je vous demande de nous faire confiance en ce sens.

Ceci étant, Monsieur Queloz, vous pouvez, comme les interlocuteurs précédents, m'adresser une lettre. J'y répondrai et je ferai figurer les demandes des uns et des autres pour que tout le monde soit content. Je ne pense pas qu'il vaille la peine de prendre quelques minutes de ce Conseil pour des informations que je trouve tout à fait légitime d'indiquer sur un panneau de la Ville de Genève.

Le président. Monsieur Queloz, brièvement... Ce n'est pas une interpellation.

M. Georges Queloz (L). Non, mais je ne peux pas laisser passer... Cela a toujours été la pratique, on a toujours mis le montant du crédit. C'est nouveau qu'il n'y figure plus! Cela a été un vœu du Conseil municipal et je vous demande d'y répondre.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la promenade de Saint-Antoine. Une borne électrique du côté de la place Franz-Liszt est en position abaissée depuis déjà très longtemps et, de l'autre côté de la promenade, deux potelets métalliques cassés n'ont jamais été remplacés. Il semblerait que les services de la Ville – mais peut-être pas les bons services – aient été interpellés à plusieurs reprises et de plusieurs façons et rien n'a encore été fait.

Le président. M. Pagani vous répondra ultérieurement.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ma question s'adresse au conseiller administratif Manuel Tornare, si je ne fais erreur. Elle concerne la rue de Lyon 99. Je souhaite connaître les critères d'attribution des locaux qui y sont disponibles.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cela passe par la Délégation à la jeunesse, Madame, et je vous fournirai demain les critères, que je demanderai à mes services.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse au conseiller administratif Manuel Tornare. Nous avons lu dans la *Tribune de Genève*, il y a quelques jours, tout un article sur la crèche Scoubidou. Vous refusez, d'après l'article, de donner 300 000 francs à cette crèche, parce qu'elle ne correspond pas aux normes de la Ville et qu'il faudrait 2 millions de francs pour satisfaire à ces normes.

Monsieur le conseiller administratif, je vous demande si vous allez «laisser perdre» des places de crèche...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ecoutez, Madame Saez, puisque vous posez gentiment et poliment cette question, je vous répondrai avec plus d'aménité que je ne l'ai fait pour d'autres... (*Remarques.*) Mais il faut relire l'article. Nous avons des critères, M^{me} de Tassigny l'a aussi dit dans l'article, et ces critères sont valables pour l'ensemble des crèches, jardins d'enfants, garderies subventionnés par la Ville de Genève, qui seront peut-être prochainement municipalisés.

Or cette crèche Scoubidou est hors critères Ville de Genève et nous lui demandons de s'adapter. J'ai vu ses représentants à trois reprises. Ils sont venus, chaque

fois, en délégation, avec M^{me} von Arx-Vernon, puisque cette crèche – il faut bien le dire – est proche du Parti démocrate-chrétien. Je leur ai dit que je n'étais pas fermé à la discussion, mais que je voulais un effort de leur part.

Nous nous sommes vus la dernière fois il y a environ trois mois et ils m'ont dit qu'ils me renverraient un courrier et qu'ils feraient un effort. J'attends leur réponse et nous pourrions reprendre alors le dialogue. Mais nous ne pouvons pas faire des exceptions, sinon le système est détruit, comme je l'ai dit à la *Tribune de Genève*. Pourquoi ferions-nous des exceptions? Ce serait plus cher dans un quartier, moins cher dans un autre... Non, ce n'est pas possible!

Je vous rappelle que, lorsque je suis arrivé, il y avait des prix différenciés au niveau des restaurants scolaires: ils étaient plus chers à la Jonction qu'à Champel! Ce n'était pas normal. J'ai donc imposé un tarif unique et j'ai essayé de le faire pour l'ensemble du canton, en tant que président du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Cela va dans le sens de ma philosophie politique, que je défends depuis huit ans.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. La Ville de Genève, en tant que copropriétaire du Stade de Genève, va forcément recevoir quelques billets pour l'Euro 2008. (*Exclamations.*) J'aimerais savoir combien de billets on peut s'attendre à recevoir. A qui seront-ils réservés et sur la base de quels critères seront-ils adjugés?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cette fois, je vous remercie d'avoir posé cette question! (*Rires.*) Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais je crois que le Fonds d'équipement communal (FEC), où M^{me} Salerno représente la Ville, a trouvé une solution pour le montant de 8 millions de francs environ qui reste à payer pour le stade. Lorsque j'ai discuté de ces 8 millions avec M. Mark Muller, dernièrement dans mon bureau, je lui ai parlé des billets de faveur.

Pour l'instant, les billets de faveur sont distribués par l'Etat et mon département n'en a pas reçu un seul – M. Maudet en a peut-être, je n'en sais rien. J'attends donc un peu plus de générosité de la part de M. Muller, mais on m'a dit que ce serait fait. Je peux vous dire que certains m'en demandent, mais nous ne pouvons pas en distribuer.

Cela dit, je souhaiterais, pour la population, puisque beaucoup de Portugais aimeraient aller voir les matches au stade de la Praille, que les notables de cette Ville reçoivent le moins possible de billets. A mon avis, ce serait là une égalité de traitement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet et un peu aussi à M. Pagani. J'ai lu l'autre jour le règlement sur les terrasses d'établissements publics et, tout à coup, quelle n'a pas été ma surprise de voir qu'on n'auto-risait généralement pas les terrasses sur les zones de rencontre, et cela pour une prétendue meilleure circulation des piétons et des automobiles.

J'aimerais donc savoir pourquoi ce règlement stipule qu'on ne peut pas mettre de terrasses sur les zones de rencontre et, surtout, pourquoi on fait des zones de rencontre dans ce cas-là...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est exact, c'est l'application d'une loi fédérale, parce que la manière d'aménager les zones de rencontre, les zones 30 km/h et toutes les zones nous est dictée par Berne, pour des motifs d'uniformité. Ensuite, l'application est vérifiée par le Canton.

A ma connaissance, et sauf correction que je vous ferai le cas échéant demain après vérification, l'application stricte des dispositions fédérales nous impose d'interdire les terrasses sur ces zones de rencontre, lesquelles sont normalement limitées à 20 km/h et ont cette spécificité de considérer les piétons prioritaires partout, mais de ne pas le marquer au sol, ce qui pose parfois un certain nombre de problèmes. En effet, les automobilistes se considèrent prioritaires en l'absence de passages piétons et autres indications. Je crois que ces dispositions sont liées à des impératifs de sécurité.

M^{me} Anne Pictet (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Je souhaiterais connaître la raison pour laquelle la Ville de Genève n'a pas renouvelé la certification FSC de ses forêts à l'expiration de celle-ci, en 2005.

Le président. Madame la conseillère municipale, il vous sera répondu ultérieurement.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Cette question s'adresse à M. Pagani et elle concerne des travaux entrepris par son prédécesseur au parc des Chaumettes. Là, je me fais fort de représenter la commission des travaux, qui, à l'unanimité, avait voté une recommandation qui mentionnait notamment un cheminement reliant l'Hôpital et la rue Micheli-du-Crest, en supprimant l'escalier en forme de chicane. Recommandation donc, je le répète, qui avait été acceptée à l'unanimité.

Monsieur Pagani, préférez-vous que je vous envoie ma question par écrit, de telle façon que, lors d'une prochaine rencontre avec vos services, nous ayons la réponse? Mais je pense que ceci pourrait intéresser d'autres personnes que les seuls membres de la commission des travaux.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame, en l'occurrence, votre question tombe bien, parce que, d'une part, j'ai un certain nombre de rendez-vous précis avec les associations d'habitants du lieu et que, d'autre part, nous ferons avec l'architecte le bilan de l'aménagement de ce parc, qui n'est pas terminé. Nous patienterons donc un peu pour le bilan global. Toujours est-il que j'attends avec impatience votre question par écrit pour en discuter avec les intéressés et vous donner ultérieurement une réponse précise.

Le président. Nous en sommes à trente-cinq minutes de questions et il en reste quatre...

M^{me} Virginie Jordan (R). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Salerno. Elle est suscitée par la lecture d'un article paru dans *Le Matin bleu* du 8 février 2008, intitulé «Le scandale des HLM existe aussi à Genève». Madame Salerno, vous indiquez dans cet article que des cas similaires au scandale des HLM de Paris existent certainement à Genève. Alors, j'aimerais savoir si, premièrement, vous pouvez nous donner plus de précisions à cet égard et, deuxièmement, de quels cas il s'agit. Et si de tels cas existent, que comptez-vous faire pour y remédier?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Madame. Vous savez, vos questions se heurtent un peu aux mêmes difficultés qu'une question précédente posée à M. Pagani: vous vous basez sur les dires d'un journaliste! Or je pense qu'une bonne partie des questions que vous posez à la conseillère administrative, vous devriez les poser au journaliste...

Je répondrai juste à votre dernière question, parce qu'il est difficile de commenter et de justifier a posteriori ce qu'un journaliste écrit ou retrace de propos tenus. C'est parfois exact, c'est parfois relativement inexact, enfin, cela présente parfois peu d'intérêt.

Vous me demandez ce que je souhaite faire s'agissant de la politique du logement social en Ville de Genève. Nous accomplissons actuellement en commission du logement un travail en profondeur de refonte du règlement relatif aux

logements de la Ville de Genève. J'ai pris rendez-vous avec la commission du logement en date du 10 mars, et je viendrai avec une proposition de nouveau règlement et une nouvelle fixation des prix des loyers. Si tout se passe comme je le souhaite, ce débat pourra avoir lieu au Conseil municipal en juin 2008.

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse autant à M^{me} la conseillère administrative Salerno qu'à M. Pierre Maudet et à M. Manuel Tornare, conseillers administratifs. La question est très simple et elle concerne l'esplanade David-Dufour et le passage couvert du 18, boulevard Carl-Vogt, qui sont intimement liés, puisque les gens qui fréquentent ces deux endroits y travaillent.

Le problème est le suivant. Sur l'esplanade David-Dufour, qui est le domaine privé de l'Etat, on voit fleurir bon nombre de vélos, de scooters sur le trottoir et, malheureusement, il y a plusieurs panneaux d'interdiction de parker, de s'arrêter. Alors, le problème, c'est que les habitants du quartier subissent cette situation. Il faut bien reconnaître que le magistrat Mark Muller ne fait pas grand-chose, alors que cela relève de sa responsabilité.

Le passage couvert du 18, boulevard Carl-Vogt est situé vers la bibliothèque municipale et il faut reconnaître que, malheureusement, le personnel de la police judiciaire parque des scooters ainsi que des vélos sous ce passage couvert. Bien sûr, en plus, sous un immense panneau d'interdiction de parker.

Alors, devant cette impunité, la Ville va-t-elle enfin sévir, va-t-elle interpeller l'Etat pour qu'il fasse respecter tout simplement la loi?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Ecoutez, je pense que la réponse sera plus courte que la question... Sur le premier volet – ce que vous appelez à mon avis de manière un peu abusive esplanade, parce que, en fait d'esplanade, c'est un amoncellement de cubes et de zones plus ou moins herbeuses devant David-Dufour – vous avez relevé vous-même que cette zone est en domaine privé de l'Etat. Or la Ville n'a pas pour vocation d'agir sur le domaine privé, que ce soit celui de l'Etat ou celui d'un privé.

Je me fais donc volontiers votre messenger auprès de Mark Muller, qui est effectivement le répondant au niveau de l'Etat pour le domaine privé, en le rendant attentif au fait que les gens doivent pouvoir passer et que c'est bien la moindre des choses que l'Etat donne l'exemple. Ceci dit, je n'ai pas de moyens de contrainte à cet égard.

L'autre aspect que vous citez, si j'ai bien compris, est en fait sous la marquise qui se trouve au boulevard Carl-Vogt. Vous parlez de passage couvert, mais c'est

bien la marquise, le trottoir, qui est protégé. Nous agissons dans ce cadre-là avec les ASM, qui, c'est vrai, dans le quartier de la Jonction, font face à une recrudescence, ces derniers temps, de scooters – c'est le cas dans toute la ville, mais en particulier à la Jonction – et de vélos parkés de manière complètement indue sur le trottoir.

Nous essayons, tant que faire se peut, de verbaliser, sachant que c'est une des priorités et que le terme de priorité, comme vous le savez vous-même, est un terme qui s'accommode assez mal du pluriel. C'est une de nos priorités à la Jonction, mais pas la principale, parce que nous considérons qu'à cet endroit le 1,5 m que la loi nous oblige à garantir est quand même préservé sous cette marquise, sauf erreur de ma part, et que le passage est possible.

Mais j'entends votre remarque et je transmettrai aux ASM du poste de la Jonction l'injonction consistant à verbaliser davantage dans ce secteur et à vérifier que la loi y est respectée.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Maudet. Elle concerne la loi sur les chiens. En effet, cette loi est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 dans le canton de Genève et la Ville de Genève est dotée de larges attributions pour la faire appliquer, notamment la liste des parcs interdits aux chiens, où les panneaux ont été posés au mois de janvier. Je remercie les départements qui s'en sont chargés.

Néanmoins, il y a l'application de cette loi, par les ASM, au niveau du contrôle des médailles des chiens. Nous le savons, il s'agit d'un énorme travail, car il y a 17 000 chiens en ville de Genève, et seuls 11 000 ont une médaille, d'après l'estimation qui nous est donnée. Il existe maintenant des médailles différenciées en fonction des types de chiens, et notamment pour les chiens dangereux, afin d'être sûrs que les propriétaires ont suivi les cours pour être autorisés à les garder.

Nous voudrions être certains que les dispositions ont été prises en Ville de Genève pour faire appliquer la loi, car, nous le savons bien, si les lois votées par le peuple ne sont pas correctement appliquées, nous irons vers les durcissements demandés par l'initiative qui sera votée le 24 février 2008 dans le canton de Genève, durcissements qui rendront souvent la législation inapplicable.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je n'ai pas exactement décelé de point d'interrogation à la fin de votre intervention, mais la question subsidiaire était la suivante, si j'ai bien compris: la Ville fait-elle appliquer la loi? La réponse est simple: bien évidemment, la Ville fait

appliquer la loi, avec les moyens qui sont les siens, avec, en réalité, à peu près 80 ASM pour couvrir l'ensemble du territoire de la Ville de Genève!

Cela dit, un effort est porté en particulier sur les chiens. Vous avez raison de relever que plusieurs problématiques se posent. L'une d'entre elles concerne le civisme que nous sommes en droit d'attendre des propriétaires. Un certain nombre d'entre eux, vous l'avez relevé, ne paient pas la médaille, c'est-à-dire l'impôt sur les chiens que nous encaissons.

Je me permets à cet égard de corriger vos chiffres. En réalité, d'après les dernières informations dont je dispose, environ 8400 chiens – et non 11 000 – sont enregistrés et pour lesquels une médaille est payée. Je ne connais évidemment pas le nombre de chiens clandestins, sinon cela procéderait d'une statistique plus facile à établir. On peut raisonnablement évaluer au double le nombre total de chiens en ville de Genève, soit à peu près le chiffre que vous donniez. Vous disiez 17 000, mais c'est entre 15 000 et 16 000.

Les problématiques sont nombreuses, il y a la question de la laisse, de la médaille, que je viens de citer, la question des chiens dangereux, des crottes de chiens. Je vous épargne l'inventaire à la Prévert des problématiques générées par ces bêtes à quatre pattes que nous aimons tous.

L'effort des ASM en ce moment – parce que là aussi, je le répète, priorité est un terme qui s'accommode mal du pluriel – consiste à faire en sorte que sur le domaine public au sens large, notamment dans les rues, mais aussi dans les parcs, on respecte les nouvelles dispositions qui prévoient soit d'interdire la présence de chiens, soit de les tenir en laisse, soit de faire en sorte que, dans le cas de races considérées comme dangereuses, on les retienne et on applique les dispositions légales.

Voilà notre priorité en ce moment, parce que c'est l'effort que nous devons faire en termes de sensibilisation des maîtres, alors que cette nouvelle loi a été introduite, en réalité, un peu plus tôt que le 1^{er} janvier 2008 et que le règlement d'application, lui, est entré en vigueur en fin d'année passée.

Pour être tout à fait complet, je pense que cet effort est encore insuffisant. Mais nous avancerons en concertation et, à cet égard, j'ai demandé à rencontrer notamment la Société genevoise pour la protection des animaux et les partenaires naturels que sont ces organismes et ces associations de propriétaires de canidés, pour faire en sorte que les campagnes de sensibilisation que nous allons mettre sur pied soient assorties de campagnes de répression.

Mais je ne vous cache pas que je me heurterai à un problème de personnel et je me réjouis de ce point de vue là de pouvoir sans doute vous annoncer prochainement disposer, à la faveur de l'externalisation du contrôle du stationnement, dont tous les cheffes et chefs de groupe ont été informés, de forces nouvelles

pour faire respecter, sur le domaine public, ces dispositions légales absolument indispensables.

M. Pierre Rumo (AGT). En date du 4 février 2008, M. Robert Cramer, conseiller d'Etat responsable de l'aménagement du territoire, a donné une conférence de presse consacrée à la crise du logement dans le canton de Genève. Ce magistrat a fait valoir certaines modifications pour accélérer les choses, puisque plusieurs procédures ont été simplifiées.

Désormais, on évite notamment les plans localisés de quartier (PLQ), lorsque c'est possible, dans certaines zones de développement et, lorsqu'ils sont déposés, ils n'ont pas d'effet suspensif sur l'examen des autorisations de construire. A titre d'exemple, le projet Hentsch, dans le périmètre du stade des Charmilles, ne fera sûrement pas l'objet d'un PLQ examiné par notre Conseil municipal.

De façon plus générale, le Service de l'urbanisme a-t-il déjà évalué les conséquences de ce changement de pratique, fondé sur une modification de la législation cantonale, sur le nombre de PLQ examinés par notre Conseil municipal?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Nous passons aux objets urgents. Nous avons reçu une motion d'ordre de M^{me} Nathalie Fontanet et M. Alexis Barbey, qui demande de traiter durant cette session la motion M-753 inscrite à notre ordre du jour et intitulée: «Pour que le maire de la Ville de Genève ne joue pas à cache-cache avec le Salon de l'automobile 2008».

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous avons déposé cette motion d'ordre parce que, bien évidemment, cette motion M-753 n'aurait plus lieu d'être si elle était débattue au mois de mars, le Salon de l'automobile se tenant tout au début du mois de mars. Il ne s'agit pas de la renvoyer en commission, mais simplement de soulever la question et d'obtenir une réponse. Raison pour laquelle nous souhaitons qu'elle soit traitée pendant cette session du mois de février.

M. Patrice Mugny, maire. Ma réponse réglera peut-être le problème de la motion: je n'ai pas l'intention de jouer à cache-cache, j'irai au Salon de l'automobile! En revanche, nous ferons un certain travail en accord avec la direction du salon sur la manière de la Ville d'envisager la mobilité. Mais cela se passe très harmonieusement, il n'y a aucun problème. Je trouverais absurde qu'il y ait deux

heures de débat autour de cette question. Cela dit, si vous voulez maintenir la motion... Mais je m'engage à aller au Salon de l'automobile, à moins que, d'ici là, je passe sous une voiture... (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Madame Fontanet, souhaitez-vous que nous votions ou voulez-vous retirer votre motion? (*Les libéraux se concertent brièvement.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Ecoutez, Monsieur le président, le groupe libéral est enchanté de la réponse de M. Patrice Mugny, qui est manifestement un homme responsable, en tout cas s'agissant du Salon de l'automobile. Nous retirons notre motion!

M. Patrice Mugny, maire. Je voudrais juste dire que, lorsque le Parti libéral me fait des compliments, je suis inquiet... (*Rires.*)

Le président. Voici donc un point rapidement traité! Nous ferons figurer au *Mémorial* le texte de cette motion M-753 retirée.

PROJET DE MOTION M-753¹

Considérant:

- le très populaire Salon de l'automobile qui accueille chaque année, au mois de mars, plusieurs centaines de milliers de visiteurs, soit quelque 730 736 entrées en 2007, provenant de plus de 100 pays;
- les retombées économiques très importantes de ce salon, tant pour le Canton que pour la Ville;
- le fait que la sous-traitance automobile représente en Suisse des dizaines de milliers d'emplois et un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de francs;
- que le Salon de l'automobile intègre les critères environnementaux en proposant des véhicules toujours plus propres;
- l'attitude inacceptable et irresponsable du maire de Genève qui avait refusé de représenter la Ville de Genève à l'ouverture du Salon de l'automobile au mois de mars 2004;
- les récents propos du maire actuel sur sa volonté d'interdire la voiture en ville,

¹ Annoncée, 2884.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager à ce que le maire représente dignement la Ville de Genève lors de l'édition 2008 du Salon de l'automobile.

Le président. La deuxième motion d'ordre demande d'inscrire à notre ordre du jour la motion M-771: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?». Je passe la parole à un des motionnaires pour développer l'urgence.

M^{me} Anne Pictet (Ve). Nous vous demandons de traiter cette motion aujourd'hui et de la renvoyer directement au Conseil administratif, afin d'obtenir dans de brefs délais les informations souhaitées sur le projet Praille-Acacias-Vernets. Un large débat public à ce sujet se révèle aujourd'hui nécessaire, compte tenu de l'ampleur du projet, de l'opacité qui l'entoure et de la volonté du Conseil d'Etat de modifier les procédures pour en accélérer la réalisation.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Le groupe socialiste refusera cette urgence, non pas que le dossier Praille-Acacias-Vernets ne le préoccupe pas. Nous avons déjà eu l'occasion, en tant que Parti socialiste, de répondre au Conseil d'Etat en juin 2007, car nous avons visité l'exposition, nous avons lu les planches du concours et nous regrettons bien évidemment, aujourd'hui, qu'un banquier soit le chef de projet et non pas un urbaniste.

Nous regrettons que les projets de logements ne comportent pas suffisamment de logements d'utilité publique, mais nous pensons que ce projet doit encore évoluer. Raison pour laquelle, d'ailleurs, nous avons un député, Alain Charbonnier, qui a déposé une interpellation urgente qui sera traitée lors de la prochaine session du Grand Conseil.

En conséquence, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de traiter ce point en urgence en le renvoyant au Conseil administratif, mais de l'étudier en commission de l'aménagement et de l'environnement, qui procédera aux auditions nécessaires pour réaliser du logement.

Cela étant dit, nous ne pouvons pas entrer sans cautèles dans ce projet, étant donné encore que des entreprises ont des droits de superficie qui courent encore pour plusieurs années, entre cinquante et nonante ans. Encore une fois, comme le groupe socialiste l'a déjà dit, c'est un peu de poudre aux yeux et il y a des projets de logements beaucoup plus importants à réaliser dans nos Communaux d'Ambilly. Pour nous, il n'y a pas d'urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je serai très brève. Je suis étonnée de la demande d'urgence du groupe des Verts et j'ai l'impression qu'ils se sont trompés de Conseil. Je leur conseillerais, pour les invites que j'ai pu lire, de s'adresser à leur magistrat à l'Etat, M. Cramer, qui pourrait peut-être leur donner de plus amples explications et en tout cas leur expliquer pourquoi il a transféré ce dossier au département de M. Muller, alors que c'était très évidemment un dossier qui concernait l'aménagement.

Nous ne voterons donc pas l'urgence de ce dossier. Comme les socialistes, nous sommes d'accord de le renvoyer ultérieurement en commission, mais je crois qu'il y a un problème de communication au sein des Verts et vous devriez vous adresser à M. Cramer.

M. Alexis Barbey (L). A l'instar des deux groupes qui se sont exprimés jusqu'à présent, le groupe libéral refusera l'urgence sur cette motion, non pas en raison de son manque d'intérêt, mais simplement parce qu'elle s'inscrit dans un temps qui n'est pas celui du projet de la construction lui-même. Il y a encore énormément d'obstacles à lever et une équipe a été réunie.

J'ai entendu la préopinante socialiste dire qu'il était regrettable qu'un banquier soit chef de projet. Je pense qu'il y aura aussi beaucoup d'urbanistes dans ce projet et que la présence d'un banquier pour lever les fonds nécessaires au partenariat public-privé n'est pas forcément une mauvaise chose.

Pour toutes ces raisons, le groupe municipal libéral refusera l'urgence, mais il se réjouit de traiter cette motion dans le cadre normal des débats.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien refusera également cette urgence. Comme vous le savez, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, le fait de déposer des urgences à tout propos ne fait que retarder nos débats. Nous souhaiterions que les informations demandées ici puissent être obtenues ailleurs, comme l'ont dit les préopinants, notamment auprès du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à la majorité.

Le président. Cette motion M-771 sera traitée dans le cours normal de notre ordre du jour.

La troisième motion d'ordre demande d'inscrire à notre ordre du jour l'interpellation I-168: «Poussières fines: quelles mesures d'urgence?». Je passe la parole à M. Garazi, puis à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Gilles Garazi (Ve). Nous avons déposé cette interpellation urgente et le sujet a été largement défloré par la question de M^{me} Wenger. Nous nous réjouissons d'entendre de la bouche de M^{me} Salerno que des contacts seront pris avec l'Etat pour voir quelles mesures peuvent être prises par le Canton. Au niveau de l'action qui peut être menée dans l'immédiat et de façon très rapide et efficace au niveau de la Ville, il est bien connu qu'en baissant de 1 à 2 degrés la température de chauffage des bâtiments – cela peut se faire très vite – on a un effet immédiat sur les émissions de particules fines.

Notre interpellation vise à voir si cette mesure...

Le président. Monsieur Garazi, je m'excuse, mais vous vous exprimez sur l'urgence de votre interpellation, pas sur le fond...

M. Gilles Garazi. Excusez-moi, Monsieur le président, l'urgence me semblait évidente s'agissant d'un pic de pollution.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous avons déjà eu la réponse, me semble-t-il, et comme l'a dit de manière très subtile mon préopinant, le sujet a été défloré, dit-on... Mais, en politique, il est bon d'avoir un tout petit peu de mémoire et je rappellerai aux Verts que ce sont eux qui ont refusé l'interdiction de la circulation au centre-ville! Alors je trouve qu'il est toujours un petit peu difficile de les voir revenir aujourd'hui sur des décisions qui ont été prises par eux. C'est tout.

Nous refusons évidemment cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 32 non.

Le président. Nous aborderons cette interpellation I-168 à 20 h 30. La dernière motion d'ordre demande d'inscrire à notre ordre du jour l'interpellation I-169: «Des places de parc à la place des arbres aux Délices?». Je passe la parole à un des auteurs pour parler de l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais essayer de rester sur l'urgence, même si le fond et la forme sont forcément liés. Nous avons encore une fois appris par la presse que la zone 30 km/h des Délices avait fait l'objet d'un recours qui a abouti, à la suite d'un défaut de procédure, de coordination entre la Ville et l'Etat, lors de la publication dans la *Feuille d'avis officielle*. En conséquence de quoi la zone 30 km/h ne peut être construite.

Nous avons lu aussi que le département des constructions et de l'aménagement envisage – je lis une citation – «qu'on pourrait trouver une solution pour les parkings manquants en enlevant certains arbres». Cela nous a fait bondir et c'est la raison pour laquelle nous déposons cette interpellation aujourd'hui, car le Conseil municipal a traité plusieurs fois de la problématique du stationnement dans le secteur et s'est exprimé dans le sens de la réduction des places de parking. Vos services ont déjà démontré que les zones 30 km/h ont plutôt tendance à augmenter le nombre de places plutôt qu'à le diminuer globalement en ville de Genève.

Nous voudrions savoir si vous envisagez effectivement de supprimer les arbres pour mettre des places de parking...

Des voix. Sur l'urgence!

Le président. Veuillez intervenir sur l'urgence, Monsieur Buschbeck, pas sur le fond!

M. Mathias Buschbeck. Nous voudrions savoir si le magistrat envisage de négocier dans ce sens-là rapidement ou pas, auquel cas il nous faudra intervenir rapidement.

Le président. Avant de passer à un représentant par parti, je donnerai la parole à M. Pagani, conseiller administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais juste intervenir sur l'urgence. Je crois qu'il n'est dans l'intention de personne de supprimer des arbres. Une fois de plus, je ne sais pas si c'est la presse qui a mal interprété le point de vue des opposants, qui ont effectivement gagné. Il n'est dans l'intention de personne de supprimer des arbres existants pour mettre des parkings. La question, aux Délices, consistait à ne pas en planter et à essayer de trouver un com-

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

promis avec les opposants. A ma connaissance, il n'y a pas l'urgence que vous semblez signifier en l'état de ce dossier.

Le second problème, c'est qu'il y a eu effectivement un défaut de coordination dans le dépôt des demandes d'autorisations, qui n'est pas dû, et je tiens à le préciser, à l'administration de la Ville de Genève, mais à l'administration cantonale, et c'est bien pour cette raison que nous allons devoir déposer une nouvelle demande dans le cadre de la procédure usuelle, pour que et la zone 30 km/h et l'aménagement en zone urbaine soient validés par la législation.

En l'état, il ne me semble pas y avoir l'urgence que vous manifestez et je vous demande donc d'y renoncer.

M. Jean-Louis Fazio (S). Les socialistes voteront cette urgence, car nous pensons qu'il est important d'aller de l'avant dans ce dossier le plus vite possible.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 41 non contre 28 oui.

Le président. Cette interpellation I-169 passera donc dans la suite normale de notre ordre du jour.

7. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'amélioration de la situation financière du Fonds municipal d'art contemporain par l'élargissement du prélèvement du 1%, impliquant la modification de l'article 2 de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001 (PR-592).

Rappel historique

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) – créé en 1950 sous l'appellation de Fonds municipal de décoration – a longtemps assuré une seule mission: celle de «permettre la décoration artistique des édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux». La Ville de Genève se dote d'un instrument qu'il

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

faut situer, pour l'époque, dans une double tradition de devoir civique (améliorer les conditions et le confort de vie des habitants en embellissant leur cité) et de devoir social (apporter une aide financière aux artistes). Dès 1985, le FMAC reçoit une nouvelle mission: celle d'encourager et d'assurer la promotion de la création artistique locale en procédant à l'acquisition d'œuvres dites «mobiles», destinées à orner les murs des locaux de l'administration municipale. La collection du fonds compte actuellement plus de 1600 œuvres et ensembles d'œuvres, incluant quelque 260 interventions artistiques placées sur le domaine public ou intégrées à l'architecture.

Poursuivant ces deux missions, le FMAC évolue – particulièrement vers le milieu des années 1990 – afin de répondre aux besoins de la scène artistique locale et en tenant compte surtout d'un contexte historique national et international et des questionnements que soulèvent les théoriciens de l'art et les artistes, ancrés dans des préoccupations liées aux divers phénomènes de société bien plus qu'à des simples questions d'esthétique ou de décoration. Le fonds adopte ainsi une politique de collection plus affirmée, constituant des ensembles représentatifs de la production d'un artiste ou réunissant les travaux de différents artistes qui expriment des préoccupations parallèles. Une attention particulière est portée à la jeune création locale avec le double objectif de soutenir les artistes au début de leur parcours professionnel et de construire un patrimoine qui s'inscrit en complémentarité de celui des musées. Sur les questions d'art public, et poursuivant une réflexion identique et concertée avec son homologue cantonal, le FMAC lance des projets qui nouent une relation plus étroite de l'art avec la ville et qui contribuent à sensibiliser le public aux questions artistiques de notre temps. Il s'est engagé dans une voie souple et modulable, où le souci d'une cohésion renforcée profite à tous les acteurs (plasticiens, architectes, urbanistes, paysagistes comme autorités politiques, habitants, acteurs culturels, etc.) et favorise la mise en place d'une collaboration transdisciplinaire fructueuse qui permet de se confronter à l'espace social, architectural et urbain, de poursuivre une réflexion plus globale et de créer ensemble des espaces et des lieux de vie qui correspondent aux besoins, aux envies, aux interrogations d'une population. La commande et réalisation du jardin sonore des Ouches, de l'artiste Alexandre Joly, tout récemment inaugurée, constituent à ce titre une illustration exemplaire.

A la suite de la promulgation d'un arrêté municipal (PR-105), voté le 14 novembre 2001, le FMAC se voit confier plusieurs nouvelles missions. Destinées à soutenir les «artistes actifs à Genève», elles se traduisent par «des acquisitions ou des commandes d'œuvres d'art, des attributions de bourses, des mises à disposition d'ateliers d'artistes (location ou attribution), des offres de résidence en relation avec les institutions genevoises, des aides à la réalisation de projets». Ces dernières couvrent un large spectre de projets tels que la production d'œuvres, l'exposition et la diffusion, la publication monographique.

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

Situation financière

A l'origine, le financement des activités du fonds était assuré par le prélèvement de 2%, puis par le 1% des crédits réservés aux travaux de construction, rénovation et restauration des édifices publics.

Cependant, conséquemment aux fluctuations du 1%, ainsi qu'à l'élargissement des missions et à l'accroissement de la demande de soutiens artistiques, la fortune du FMAC, qui se montait encore à 5 500 000 francs en 1991, n'a cessé de diminuer pour atteindre aujourd'hui un seuil critique qui avoisine les 670 000 francs. Les engagements qui totalisent actuellement des soutiens pour 235 000 francs ne sont pas inclus dans ce montant. Si l'on compare la moyenne des dépenses et celle des recettes depuis 2001, on constate une différence déficitaire moyenne par année de 60 000 francs. En 2007, enregistrant des attributions de plus en plus minimales en provenance du 1% (94 591 francs en 2006!), le FMAC a instauré des mesures d'urgence pour freiner cette progression négative et a dû se résoudre à geler les acquisitions pour l'année.

En conclusion, face à une scène artistique genevoise très florissante et productive où de nombreux jeunes artistes émergent chaque année, où l'art contemporain se révèle un domaine en pleine expansion, de surcroît mis en valeur par le développement du quartier des Bains regroupant galeries privées et institutions subventionnées, force est de constater que les ressources financières apportées par le 1% au FMAC ne suffisent plus à soutenir la création genevoise en arts plastiques, ni à maintenir l'enrichissement de notre patrimoine dans ce domaine. En outre, ces dernières années, la majeure partie des investissements de la Ville a été orientée dans des travaux d'aménagement urbain liés aux chantiers du tram et dans l'aménagement de places publiques. Comme conséquence, le FMAC a été moins alimenté que durant les années 1980 et 1990.

Proposition du Conseil administratif

Après sept années de mise en œuvre des missions du FMAC, élargies par l'arrêté voté par le Conseil municipal en date du 14 novembre 2001, soit: commande et acquisition d'œuvres d'art, commande d'interventions artistiques pour l'espace public, soutiens financiers à la réalisation de projets artistiques, aides à la résidence d'artistes, le Conseil administratif constate que les ressources financières provenant du 1% sur les crédits d'investissement votés pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ne suffisent plus à alimenter correctement la dotation au FMAC. Pour pallier ce problème, il faut que de nouvelles ressources soient attribuées au FMAC.

Par conséquent, nous sollicitons de votre Conseil l'accord d'augmenter la dotation du FMAC en prélevant désormais 1% sur les crédits d'investissement

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

votés pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ainsi que sur les travaux publics, d'aménagement urbain et d'ingénierie civile. De ce fait, le FMAC pourra désormais assumer la totalité des coûts liés à la commande et à la réalisation des interventions artistiques dans l'espace public, c'est-à-dire intégrées à l'architecture ou à l'environnement urbain, de même que répondre aux différentes missions qui lui incombent dont certaines ont dû momentanément être suspendues.

Projet de modification de l'arrêté PR-105

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – L'article 2 de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001 relatif au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«*Art. 2.* – Le fonds est alimenté par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement votés par la Ville de Genève pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ainsi que sur les travaux publics, d'aménagement urbain et d'ingénierie civile.»

Annexe: évolution du compte de bilan du FMAC de 1991 à 2007

ANNEXE – à la note au Conseil administratif du 5.12.2007 : situation financière du Fmac**EVOLUTION DU COMPTE DE BILAN FMAC 1991 -> 2007**

Année	Etat au 1er janvier	Débit	Crédit	Etat au 31 décembre	Différence
1991	5'473'318.80	1'909'889.15	764'600.00	4'328'029.65	-1'145'289.15
1992	4'328'029.65	1'885'718.50	392'939.90	2'835'251.05	-1'492'778.60
1993	2'835'251.05	1'121'810.60	455'157.00	2'168'597.45	-666'653.60
1994	2'168'597.45	538'999.05	836'322.95	2'465'921.40	297'323.95
1995	2'465'921.40	394'848.95	596'174.10	2'667'246.55	201'325.15
1996	2'667'246.55	512'186.29	0.00	2'155'060.26	-512'186.29
1997	2'155'060.26	524'990.13	95'000.00	1'725'070.13	-429'990.13
1998	1'725'070.13	490'382.74	480'750.00	1'715'437.39	-9'632.74
1999	1'715'437.39	562'321.25	195'344.00	1'348'460.14	-366'977.25
2000	1'348'460.14	347'936.45	119'266.00	1'119'789.64	-228'670.50
2001	1'119'789.64	411'637.16	258'358.00	966'510.48	-153'279.16
2002	966'510.48	268'863.90	251'701.00	949'347.58	-17'162.90
2003	949'347.58	339'079.88	621'299.00	1'231'566.70	282'219.12
2004	1'231'566.70	351'667.00	258'299.00	1'138'198.70	-93'368.00
2005	1'138'198.70	306'590.00	295'236.00	1'126'844.70	-11'354.00
2006	1'126'844.70	391'771.30	94'591.00	829'664.40	-297'180.30
2007	829'664.40	311'895.41	318'602.00	836'370.99	6'706.59

Situation financière au 29 novembre 2007

Compte de bilan, disponible actuel (année GEL des acquisitions)	836'379.99
Engagements confirmés (art public et subventions)	400'000.00
Disponible pour 2008 : réel moins engagements	436'379.99

De 1991 à 2000 (financement 1%)**> commande d'art public & acquisitions d'œuvres mobiles**

Moyenne des dépenses	828'908.31
Moyenne des recettes	393'555.40
Différence moyenne	-435'352.92

De 2001 à 2007 (financement 1%)**> commande d'art public, acquisitions d'œuvres mobiles & subventions à la réalisation de projets**

Moyenne des dépenses	340'214.95
Moyenne des recettes	299'726.57
Différence moyenne	-40'488.38

PROJECTION SUR LE COMPTE DE BILAN FMAC 2008 -> 2014**De 2008 à 2014 (financement 2%)**

> sur les crédits d'investissement pour les constructions, rénovations et restaurations des édifices publics

Année	Projection 1er janvier	Débit (moyenne)	Crédit (moyenne 2001-2007 * 2%)	Projection 31 décembre	Différence
2008	672'587.79	400'000.00	550'280.00	822'867.79	150'280.00
2009	822'867.79	400'000.00	550'280.00	973'147.79	150'280.00
2010	973'147.79	400'000.00	550'280.00	1'123'427.79	150'280.00
2011	1'123'427.79	400'000.00	550'280.00	1'273'707.79	150'280.00
2012	1'273'707.79	400'000.00	550'280.00	1'423'987.79	150'280.00
2013	1'423'987.79	400'000.00	550'280.00	1'574'267.79	150'280.00
2014	1'574'267.79	400'000.00	550'280.00	1'724'547.79	150'280.00

Projection de la moyenne des dépenses

400'000.00

Projection de la moyenne des recettes

550'280.00

De 2008 à 2014 (financement 1%)

> sur les crédits d'investissement pour les constructions, rénovations et restaurations des édifices publics

et sur les travaux publics d'aménagement urbain et d'ingénierie civile

Il est plus difficile de proposer une projection sur la base du 3ème PFI, car les dépenses sont regroupées par domaine d'intervention (école, culture et loisirs, logement, sport, sécurité publique, etc.) et non pas par typologie d'investissement. Il faudrait obtenir un total sans les investissements du PIQ, PAM, PRV, ...

=====

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez donc lu la proposition PR-592, dont je demande le renvoi en commission pour en discuter tranquillement. En l'occurrence, nous sommes un peu dans l'impasse et, lors du dernier débat budgétaire, des personnes avaient réagi sur cette question de la dotation du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), puisque ce fonds municipal, je le rappelle, à l'époque de sa création, ne visait qu'à mettre sur le domaine public un certain nombre d'œuvres d'art.

Au fil des années, on a développé et augmenté le nombre de prestations souhaitées du FMAC, notamment, dans un deuxième temps, les acquisitions d'œuvres, puis le soutien des jeunes artistes par des bourses, puis la mise à disposition de studios, et même l'aide à des artistes pour aller se faire connaître à l'étranger. Bref, il y a eu un développement extrêmement substantiel des prestations demandées au FMAC et, parallèlement, cela n'a pas suivi du point de vue de la dotation financière.

D'une part, le prélèvement de 1% sur les constructions ne suffit plus. Il était passé d'ailleurs à 2% à une époque – je n'étais pas encore là – et il est repassé à 1%. Nous avons hésité, vous le lisez dans la proposition, à revenir à 2%, mais nous nous sommes dit qu'il serait mieux de le laisser à 1%, mais de prélever ce pourcentage sur l'ensemble des travaux que la Ville de Genève engage et non plus seulement sur les constructions et rénovations.

La question peut se poser différemment. Nous pourrions imaginer que, plutôt que de prendre 1%, nous donnions une subvention ou une dotation annuelle au FMAC dans le budget. Ce serait aussi une voie que nous pourrions suivre. Mais nous avons pensé que le plus simple consistait à conserver le système actuel, puisqu'il marche bien même s'il est insuffisant du point de vue de l'accumulation financière. Vous avez tous les chiffres dans cette proposition.

Je vous suggère le renvoi en commission, l'idée étant évidemment de continuer à soutenir l'art contemporain à Genève, surtout par le biais du FMAC, qui dépend de la Ville et qui permet d'aider de nouveaux créateurs et des créateurs qui commencent à espérer pouvoir obtenir par leur travail de quoi vivre et de quoi se faire connaître à l'étranger, notamment.

J'espère que vous réserverez bon accueil à cette proposition.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi une courte digression en tant

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

que présidente de la commission des arts et de la culture. Lors de nos dernières séances de la commission, nous avons eu l'occasion de travailler sur la motion M-646 du groupe socialiste, qui demandait entre autres de rendre davantage visibles dans l'espace public les œuvres appartenant au FMAC.

A l'occasion de cette étude, nous avons procédé à l'audition de M^{me} Naef-Galuba, ex-directrice du FMAC, ainsi que de M^{me} Koelliker, codirectrice du département de la culture. Cette dernière nous avait déjà informés que nous serions saisis, à l'ordre du jour de notre prochaine session, d'une proposition du Conseil administratif qui est donc la proposition PR-592 dont nous débattons ce soir.

A propos de la situation financière du FMAC, M. le magistrat Mugny l'a rappelé, ce fonds est très peu alimenté à l'heure actuelle. En effet, à l'origine, nous devions verser 2% sur les travaux de construction et de rénovation de tous les édifices publics. Puis, à la suite de difficultés financières, ce pourcentage a été réduit à 1% et nous nous apercevons qu'à l'heure actuelle nous sommes face à un gros problème, c'est-à-dire que ce fonds, qui en 1991 s'élevait à 5,5 millions de francs, ne s'élève actuellement qu'à hauteur de 670 000 francs.

Pourquoi? Parce que, ces dernières années, le Conseil administratif a voulu mettre l'accent sur d'importants travaux d'aménagement et, comme vous le savez, nous ne pouvions pas prélever ce pourcentage pour verser ce 1% au FMAC. Ce que demande le Conseil administratif, et cela va dans le même sens que la motion déposée, c'est justement non pas d'augmenter ce pourcentage – de le conserver à 1% – mais d'élargir ce prélèvement également aux travaux d'aménagement.

Il est vrai aussi que la raison pour laquelle ce fonds est péniblement alimenté tient également au fait que des artistes émergent chaque année. L'art contemporain a pris un essor incroyable, nous pouvons le constater notamment dans le quartier des Bains, qui est l'exemple même de ce phénomène. Nous devons, en tant que collectivité publique, promouvoir non seulement la création locale, mais rendre visibles les œuvres que nous possédons déjà. Je vous rappelle que 1600 œuvres de ce fonds nous appartiennent et que seul un faible pourcentage d'entre elles sont montrées au public, ce qui est fort dommage.

En tant que membre de mon groupe A gauche toute! mais également de l'Alternative, je vous donne notre position. Nous suivons le Conseil administratif et nous demandons le renvoi de la proposition en commission des arts et de la culture. Je m'engage, en ma qualité de présidente de cette commission, à lier la proposition PR-592 et la motion M-646. Je vous informe déjà que, dès la semaine prochaine, nous procéderons aux auditions d'intervenants qui seront fort utiles dans l'étude de cette proposition PR-592. Il serait donc judicieux de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture.

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour le groupe libéral, cette proposition pose surtout des problèmes. Il n'est pas contestable que le FMAC est pauvre ou, en tout cas, qu'il a peu de disponibilités pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Mais cela provient-il d'un manque de recettes qui, au demeurant, ne peut être que lié à la politique d'investissement d'un jour et compensé par la politique d'investissement du lendemain? Ou est-ce la stratégie de gestion du FMAC qui est en cause?

A la commission des arts et de la culture, le débat revient sans cesse. Comment se fait-il que ce prélèvement sur les investissements soit affecté à du fonctionnement dans le cadre du FMAC? Il y a là une atrocité comptable, un illogisme mathématique qui veut que nous financions par la dette publique des salaires, des frais de fonctionnement, des frais de photocopies, de publications du FMAC...

La première chose à faire, pour les libéraux, serait déjà, si tant est que nous conservions le FMAC, d'en distinguer les ressources affectées à son fonctionnement des ressources affectées aux buts mêmes du fonds. Ce pourcentage, évidemment, ne peut pas servir à des frais de fonctionnement. Cela n'est pas nouveau, nous le disons depuis en tout cas dix ans et il n'y a pas de raison que nous cessions de le dire, parce que je suis bien convaincu qu'il n'y a pas de raison que ces pratiques soient modifiées.

La deuxième question se pose au niveau du mode de financement, parce qu'il faut bien se rendre compte que le pourcent du FMAC, c'est un impôt, une taxe particulière. Alors admettons que la Ville prélève sur ses propres investissements une taxe qui est, de fait, malgré tout payée par l'ensemble des contribuables, quand bien même il n'y a ici qu'un seul contribuable payant, qui est la Ville de Genève, mais dont l'effet est bien de renchérir l'ensemble des travaux de construction réalisés, subsidiairement d'aggraver la dette. C'est un sujet auquel nous sommes tous sensibles.

Alors, ce mode de financement, nous pourrions l'envisager s'il s'agissait d'une tâche prioritaire qui appartient à toute municipalité et que celle-ci ne pourrait financer différemment. Ce sont bien sûr les tâches liées à la sécurité publique, à la santé publique, à l'éducation. Mais je ne crois pas que l'acquisition de collections puisse être considérée, au sens du droit public – indépendamment des prises de position politiques des uns et des autres, indépendamment de savoir ce qu'il y a lieu de considérer pour chacun d'entre nous – comme la priorité politique essentielle. C'est, en terme global, indéfendable de soutenir que nous puissions prélever une taxe sur nos investissements qui serve à accomplir une tâche subsidiaire de l'administration municipale.

En cela, pour l'ensemble de ces raisons, le groupe municipal libéral refusera l'entrée en matière.

Proposition: augmentation du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève

M. Olivier Fiumelli (R). Pour notre part, nous souhaitons que cette proposition ne soit pas renvoyée en commission des arts et de la culture, parce qu'il ne s'agit pas ici de discuter de la finalité de ce fonds ni de ses activités, que nous ne contestons pas, mais en commission des finances... (*Exclamations.*) Pourquoi? Tout simplement parce qu'il s'agit d'un sujet financier, à savoir comment continuer à financer ce fonds.

Pour notre part, nous pensons que ce mode de financement actuel se justifiait peut-être dans les années 1970, mais, aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi les activités de ce fonds ne respecteraient pas le principe de l'annualité du budget, comme tous les autres services de la Ville. Je suis tout à fait prêt à entrer en matière sur un budget annuel pour subventionner des projets, acquérir des œuvres, mais je ne vois pas pourquoi on devrait continuer à gérer ce fonds de cette manière. Cela ne se justifie plus.

Par conséquent, nous préconisons le renvoi en commission des finances.

M. Patrice Mugny, maire. Juste deux précisions et vous choisirez ensuite la commission où la proposition sera renvoyée. Vous savez très bien, Monsieur Froidevaux, qu'une part est actuellement prélevée sur les investissements pour payer les fonctionnaires, en fait les charges de la Ville concernant les études et les contrôles des travaux réalisés dans la construction. C'est déjà compris dans les budgets d'investissement réguliers qui sont déposés. Que le système soit bon ou mauvais, c'est une autre question, mais en tout cas il est pratiqué dans d'autres domaines.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur la formule que vous employez: on ne peut pas considérer la culture comme une question subsidiaire, Monsieur Froidevaux...

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 45 oui contre 17 non.

Le président. J'ai deux propositions de renvoi. Celles et ceux qui veulent le renvoi en commission des arts et de la culture votent oui, celles et ceux qui veulent la commission des finances votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 49 oui contre 12 non (1 abstention).

8. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593).

Préambule

Le 11 mars 2007, la modification de la loi sur les procédés de réclame (F 3 20, ci-après LPR) a été acceptée en votation populaire. Elle est entrée en vigueur le 12 avril 2007 (PL 9528). Cette modification porte notamment sur les points suivants:

- L'article 23, alinéa 2, de la LPR nouvelle teneur énonce que, dans la mesure du possible, les communes créent, en nombre approprié, des emplacements réservés à l'apposition d'affiches pour des manifestations organisées dans le canton de Genève pour des institutions, associations ou groupements locaux sans but lucratif. Leur utilisation est gratuite.
- L'article 23A de la LPR prévoit que celui qui fait appel à autrui pour installer ou apposer un procédé de réclame répond des agissements de celui-ci.
- Tout contrevenant à la LPR et à son règlement d'application est passible d'une sanction pénale (art. 32 LPR).

Il existe aujourd'hui, sur le territoire de la commune de Genève, l'équivalent d'environ 1000 emplacements A2 pour l'affichage libre, gérés par les différents acteurs associatifs, regroupés au sein de l'Association suisse des afficheurs, et 12 panneaux de type F12, destinés à l'affichage associatif gratuit, installés par la Ville de Genève. Il existe évidemment d'autres afficheurs sauvages, réguliers ou occasionnels.

Après consultation des milieux concernés, les milieux culturels notamment, il est apparu que ce nombre de surfaces est insuffisant et qu'il ne répond pas à la demande, estimée au minimum à l'équivalent de 2000 formats A2 sur la commune de Genève. De plus, les supports de type F12 existants destinés à cet affichage sont aujourd'hui dans un état de vétusté avancée, raison pour laquelle il apparaît opportun de les remplacer.

Exposé des motifs

La concession d'affichage sur le domaine public de la Ville de Genève est échue depuis le 31 décembre 2007. En vue de son renouvellement, une procé-

ture d'appel d'offres à deux tours a été lancée en juin 2006, pour une concession s'étendant sur une durée de cinq ans.

Dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de cette future concession, le Conseil administratif avait souhaité que le concessionnaire, désigné à l'issue de cette procédure, fournisse à la Ville de Genève 1441 cadres A2 et 23 supports F12 simples ou double faces, destinés à compléter l'offre en matière d'affichage libre.

En raison de procédures actuellement en cours entre l'un des candidats à l'appel d'offres et la Ville de Genève, la nouvelle concession d'affichage entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2009, en lieu et place du 1^{er} janvier 2008, comme initialement prévu. Cela reporte d'autant la fourniture et l'installation des supports d'affichage libre.

Compte tenu de ce qui précède, et afin d'éviter de retarder la pose de ces nouveaux supports d'affichage libre, le Conseil administratif propose que la Ville les fournisse et les pose à ses frais, sans attendre l'attribution de la concession d'affichage, pour répondre à ses obligations légales et pour améliorer son image, par une maîtrise de son espace public.

Description de l'ouvrage

L'ensemble de supports prévus pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif, se compose de deux types de panneaux:

– les panneaux de type F12, simple ou double face

Ces panneaux sont conçus, au niveau de leur design, dans un même esprit que les supports d'affichage commerciaux ou culturels payants installés en ville de Genève, afin de créer une unité, une gamme cohérente. Toutefois, ils se distinguent par l'adjonction d'un fronton signalétique, qui spécifie le type d'affichage autorisé et sa gratuité (affichage associatif ou affichage libre). Le logotype de la Ville de Genève est imprimé sur ledit fronton, affirmant ainsi son identité. Les panneaux permettront la pose d'affiches n'excédant pas le format A2 (420 x 594 mm). La fixation au sol se fait par ancrage dans une fondation en béton.

– les cadres au format A2, simple face

Ces cadres permettent la pose d'affichettes jusqu'au format A2. Composés d'une simple plaque métallique renforcée à visser sur des éléments de mobilier urbain, comme les bennes de récupération des déchets ou les armoires électriques, préalablement remises en état et nettoyées par leurs différents propriétaires. Ils se rapprochent visuellement des panneaux F12 par un fronton similaire, adapté au format et comportant le logotype de la Ville de Genève.

Ces éléments présentent plusieurs avantages:

- une réponse appropriée à la loi entrée en vigueur le 12 avril 2007 (PL 9528) et mettant à la disposition des acteurs culturels et associatifs un nombre suffisant de surfaces d'affichage libre, plus ordonnées et mieux visibles, à des endroits clairement identifiés;
- une harmonisation de tous les supports d'affichage en ville de Genève par une gamme cohérente, allant dans le sens de l'unification du mobilier urbain signalétique au sens large, ce qui correspond aux efforts actuels de la Ville de Genève dans ce domaine;
- une gestion intelligente du domaine public par la maîtrise de la pose de nouveaux panneaux et par l'utilisation de supports déjà existants sur lesquels les fixer.

Estimation des coûts

Fr.

Travaux de serrurerie

Fabrication de cadres au format A2. Pour 1441 supports	114 000
Fabrication de panneaux au format F12. Pour 23 supports	<u>49 000</u>
Total travaux de serrurerie	163 000

Honoraires

Honoraires de designer pour l'étude complète et le suivi de production	<u>15 000</u>
Total honoraires	<u>15 000</u>
Sous-total	178 000

Frais secondaires

Imprévus et divers (5% du sous-total)	<u>9 000</u>
Total frais secondaires	<u>9 000</u>
Total HT	187 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 7,6%	<u>14 210</u>
Total TTC	201 210
Honoraires de promotion 4%	<u>8 050</u>
Coût général de l'opération	<u>209 260</u>
Arrondi à	<u>210 000</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel (décembre 2007).

Autorisation de construire

Une demande de permission d'emprise est à requérir pour chaque cas auprès du Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève.

Programme

Le délai référendaire écoulé, la réalisation pourra débuter trois mois après le vote du Conseil municipal et durera environ cinq mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2009.

Régime foncier

Les supports d'affichage sont implantés sur le domaine public de la Ville de Genève.

Plan financier d'investissement (PFI)

Ce projet n'est pas inscrit au 3^e PFI 2008-2019. Le cas échéant, il sera intégré dans le 4^e PFI.

Ressources internes à l'administration

La coordination des intervenants, l'établissement de plans de situation par secteurs de pose, le suivi et le contrôle de la mise en place seront assurés par le Service du génie civil, soit un ingénieur à plein temps durant trois mois.

La mise en place des 23 panneaux au format F12 sera assurée par les équipes travaux du Service du génie civil.

La mise en place des 1441 cadres au format A2 sera assurée par deux personnes du Service de la sécurité et de l'espace publics. La pose de ces éléments est estimée à cinq mois environ, en fonction de la fabrication et de la fourniture des panneaux.

Budget prévisionnel d'exploitation

Aucune charge supplémentaire d'exploitation n'est demandée.

Charge financière

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (210 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 46 180 francs (amortissement au moyen de 5 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service du génie civil, qui en est également le bénéficiaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 210 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Annexes: perspectives et photomontages des deux supports en situation type



Ville de Genève

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Mobilier urbain Supports d'affichage

Supports pour l'affichage libre et l'affichage associatif

Élément 1 :

Support de type F12 simple
ou double face, avec fixation
au sol.



Élément 2 :

Cadres pour affiches jus-
qu'au format A2 à fixer sur
des éléments de mobilier
urbain comme armoires
électriques ou bennes de
récupération du verre ou des
habits usagés.





Ville de Genève

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Mobilier urbain

Supports d'affichage

Supports pour l'affichage libre et l'affichage associatif

Élément 1

Support F12 :

Vue perspective



Élément 2

Cadre A2 :

Vue perspective



La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 333 500 francs destiné aux mesures conservatoires permettant d'assurer l'accès de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine aux piétons et aux cycles et de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile en sens unique (PR-594).

Préambule

La passerelle de l'Ecole-de-Médecine a été construite en 1952. Elle a été continuellement entretenue, mais les intempéries de ces dernières années ont accéléré sa dégradation, engendrant des fermetures ponctuelles.

Les palées et les poutres maîtresses sont constituées de profilés métalliques en bon état, malgré des dégradations locales de la peinture et des surfaces superficiellement rouillées. La structure des piles est également en relativement bon état.

Le tablier est composé d'une dalle de type «stahlton», formée d'un système de poutrelles hourdis en terre cuite. Les nervures sont précontraintes au moyen de fils adhérents. Ce système est complété par un surbéton de 4 cm d'épaisseur. Seul un revêtement bitumineux de faible épaisseur, sans couche d'étanchéité intermédiaire, recouvre la surface de la voie de circulation.

En dépit des entretiens successifs, et en raison de sa conception, ce tablier est aujourd'hui en très mauvais état. Des hourdis ou des nervures sont brisés. Des fils de précontraintes sont apparents et rouillés. Les taux de chlorures contenus dans le béton dépassent de quatre à huit fois le seuil critique à partir duquel s'initie la corrosion. Trois sondages ont été entrepris par-dessous le tablier, au droit de nervures, pour examiner les fils de précontraintes. La plupart de ceux-ci présentaient des taches d'oxydation.

On peut voir des taches de rouille sur l'empreinte du fil dans le mortier d'enrobage. Les diamètres des fils sont Ø 4 et Ø 5 mm. Contrairement à des aciers d'armatures, pour lesquels une corrosion de surface est sans danger, les fils de précontraintes sont sujets à un type de corrosion pouvant conduire à des ruptures brutales sans signe avertisseur.

Du fait que le fil d'acier à haute résistance est fortement tendu, le film d'oxydes superficiel, qui joue un rôle protecteur, se fissure. Les fissures se développent

Proposition: renforcement de la passerelle de l'École-de-Médecine

alors par une interaction entre corrosion et tension, jusqu'à sa rupture. Ainsi, dans le cas de fils tendus, une corrosion même en apparence peu développée est potentiellement dangereuse.

Cependant, en dépit du risque qu'une nervure se rompe brutalement, il n'y a pas de risque d'effet domino (ruptures successives provoquées par un seul élément). En cas de rupture accidentelle, la sécurité des personnes ne serait pas mise en danger. De ce fait, la passerelle n'a pas été totalement fermée, mais reste sous étroite surveillance.

Depuis le 23 août 2007, c'est-à-dire dès connaissance de cet état alarmant, l'accès a été limité aux piétons et vélos sur la partie centrale de l'ouvrage. Les trottoirs en porte-à-faux de la passerelle ont été rendus inaccessibles. Une surveillance régulière de la structure permet de garantir que ce passage peut être maintenu et des contrôles sont effectués par les agents municipaux pour s'assurer du respect des mesures de circulation.

Cependant, cette situation précaire peut être très rapidement remise en cause et peut nécessiter la fermeture complète de la passerelle à tout moment.

Exposé des motifs

La solution définitive pour la remise en état, ou le remplacement de la passerelle, est encore à l'étude. La Ville de Genève a proposé de rénover l'ouvrage, pour minimiser les coûts et la durée des travaux. Le remplacement du tablier par une structure en béton fibré ultraperformant (BFUP) est préconisé. La proposition de la Fondation Wilsdorf, qui a offert de reconstruire un nouveau pont, est également étudiée. Quelle que soit la solution qui sera retenue, les travaux pourront commencer au plus tôt à la fin de l'automne 2008.

Compte tenu des désordres de circulation actuels, provoqués par la fermeture de l'ouvrage aux véhicules et deux-roues motorisés, une solution provisoire, pouvant être mise en œuvre rapidement, a été élaborée.

Description du projet

Le projet prévoit la réalisation d'un tablier provisoire en bois, qui sera construit au-dessus de l'existant. Il s'appuiera uniquement sur la structure métallique et les piles de la passerelle.

Les trottoirs actuels demeurent condamnés pour des raisons de sécurité. Seules les voies de circulation existantes seront remises à disposition des usagers:

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

- une largeur de 2 m sera consacrée aux piétons et cycles;
- une largeur de 3,50 m sera réservée aux véhicules inférieurs à 3,5 t, en sens unique, depuis les Vernets en direction de la plaine de Plainpalais, conformément aux directives de l'Office cantonal de la mobilité.

La surface sera traitée au moyen d'une résine synthétique d'étanchéité appliquée sur place avec adjonction de cristaux de quartz. L'ensemble aura une apparence de couleur grise, et sera antidérapant.

Cette structure de conception «légère» en bois a été étudiée pour répondre à une solution provisoire permettant d'assurer la fonction d'usage de la passerelle dans de parfaites conditions de sécurité, dans l'attente d'une solution définitive à engager dans un délai de deux ans au maximum. Au-delà, des travaux d'entretien de la structure bois seraient nécessaires.

La fermeture de la passerelle en cas de crue exceptionnelle demeurera nécessaire.

Estimation du coût*Rénovation et renforcement de la passerelle*

Installations de chantier	20 000	
Structure bois	190 000	
Travaux de génie civil	40 000	
Total travaux HT		250 000
Honoraires de géomètre	5 000	
Honoraires d'ingénieurs civils	40 000	
Information et communication	3 000	
Total HT		298 000
TVA 7,6%	22 648	
Total TTC		320 648
Honoraires de promotion 4%	12 826	
Total brut TTC		333 474
Arrondi à TTC		<u>333 500</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil et de travaux de charpente bois (ouvrages similaires 2007).

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

Programme des travaux

La durée des travaux est estimée à dix semaines.

Pendant le chantier, la fermeture à tous les usagers de la passerelle sera nécessaire pendant au moins trois semaines.

Autorisation de construire

Dans la mesure où l'installation projetée est de nature provisoire, il n'est pas nécessaire de déposer une demande en autorisation de construire.

Personnes à mobilité réduite

La conception du tablier provisoire et de ses raccordements aux deux extrémités de l'ouvrage permet l'accès des personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions.

Le traitement de la surface antidérapante a été retenu afin de satisfaire au mieux la thématique des personnes à mobilité réduite.

Agenda 21 et choix écologiques

De par leur concept, les travaux de renforcement s'inscrivent dans une réalisation correspondant au principe de développement durable, puisque les matériaux utilisés seront pour l'essentiel en bois d'épicéa et pourront être recyclés après usage.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Cet objet n'est pas inscrit au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.

Régime foncier

La passerelle de l'Ecole-de-Médecine n'est pas cadastrée en tant qu'ouvrage. Elle se situe sur le cours d'eau de l'Arve inscrit au registre foncier sous le numéro 3721 du domaine public cantonal.

La loi sur les routes L 1.10 prévoit cependant à l'article 22: «Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

et des ouvrages d'art qui en dépendent sont étudiés et exécutés sous la direction de la commune.»

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Information publique

Le montant prévu pour l'information est destiné à la réalisation de panneaux de chantier.

Des panneaux d'information indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention.

L'information aux riverains prendra la forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier.

Montant information communication: 3000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et la maintenance courante de l'ouvrage sont assurés par les budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (333 500 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 174 920 francs (amortissement au moyen de 2 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 333 500 francs destiné aux mesures conservatoires permettant d'assurer l'accès de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine aux piétons et aux cycles et de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile en sens unique, avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit approuvée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 333 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 2 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2009 à 2010.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour une première fois je m'exprime d'entrée de cause sur ce sujet, en vous disant que le Conseil administratif avait considéré que cette affaire de remplacement du tablier de la passerelle des Vernets était du pur entretien et, en ce cas-là, il devait en informer la commission des finances, dans la mesure où on arrivait en dépassement. L'affaire avait déjà été traitée dans le cadre du budget 2008 et il nous avait été demandé de faire cette démarche en dépassement de budget, ce que nous avons respecté de manière consciencieuse. Ensuite, la commission des finances a décidé qu'il fallait déposer une proposition...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). A recommandé!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... a recommandé, excusez-moi, Monsieur le président de la commission des finances, je ne voudrais pas outre-

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

passer vos prérogatives! La commission des finances a recommandé au Conseil administratif de déposer une proposition.

Nous avons donc déposé une proposition et il se trouve que je dois vous mettre devant vos responsabilités, puisque, en fait, si cette proposition n'est pas votée aujourd'hui sur le siège – ces 333 500 francs – nous n'aurons pas le placage qui doit être mis sur cette passerelle des Vernets pour sécuriser le passage des piétons – qui aujourd'hui passent de manière discontinue – et qui ne présente pas de danger; des contrôles réguliers sont d'ailleurs faits. Sachant que le tablier actuel ne supporte pas plus que 200 kilos au mètre carré et que, si vous êtes quatre sur un mètre carré, vous avez déjà dépassé ces 200 kg. Ainsi, nous sommes à la limite supportable pour ce tablier, alors si une foule vient à passer, il y aura un risque.

D'autre part, pour l'Euro 2008, un poste avancé sanitaire sera installé sur le site de la caserne des Vernets. Il nécessitera le passage des ambulances sur cette passerelle. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après vos débats qui, j'espère, seront fructueux, de voter ce soir même cette proposition telle que vous l'a présentée le Conseil administratif. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

Le président. Nous avons donc une demande de discussion immédiate, si j'ai bien compris... (*M. Pagani acquiesce.*)

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et la discussion immédiate sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (69 oui).

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est avec une satisfaction mitigée et beaucoup d'inquiétude que j'ai pris connaissance de cette proposition du Conseil administratif. Si je suis satisfait qu'on entrevoie enfin, en deux étapes il est vrai, une solution à un problème qui, quotidiennement, gêne directement ou indirectement des milliers d'automobilistes, j'ai en revanche bien des inquiétudes.

Ces inquiétudes, tout comme celles de M. Pagani, portent sur le fait qu'un des éléments indispensables au bon déroulement de l'Euro 2008 risque de faire défaut. En effet, cela a été dit, la passerelle de l'Ecole-de-Médecine doit, pour des raisons évidentes et principalement sécuritaires, absolument être utilisable pendant l'Euro 2008, dès lors qu'elle constituera la voie d'accès des ambulances à la caserne des Vernets, où sera implanté un hôpital avancé accessible selon un circuit prédéterminé.

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

Sachant que le premier match de l'Euro aura lieu le 7 juin 2008 et que les travaux projetés auront une durée de dix semaines, et qu'ils devraient dès lors débiter onze semaines avant ce match, ceci nous amène au lundi 24 mars 2008, soit le lundi de Pâques. Considérant que le délai référendaire est de quarante jours dès l'affichage public des décisions du Conseil municipal, et à supposer que cet affichage soit effectué lundi prochain 25 février, pour autant que nous votions ce soir, ce ne serait que le lundi 31 mars que les travaux pourraient commencer, soit dix semaines, jour pour jour, avant le coup d'envoi du premier match.

Dès lors, il m'apparaît que deux conditions impératives doivent absolument être réunies pour que cette passerelle soit opérationnelle dans les délais exigés par la sécurité de l'Euro 2008, conditions de sécurité à ce point évidentes que je ne pense pas qu'elles doivent être développées. C'est pourquoi je demande, au nom de l'Union démocratique du centre, que l'on ne renvoie pas cette proposition en commission, dès lors que le conseiller administratif concerné a pris la peine non seulement d'informer par courrier la commission des finances, mais également, à la suite de la réaction négative de la majorité de cette commission, de lui donner toutes les explications nécessaires lors de son audition.

Je demande donc que le Conseil municipal se détermine sur le siège et, au vu des intérêts en jeu, que la clause d'urgence soit prononcée, clause d'urgence qui sera explicitée et motivée par le président de la commission des finances. Ce n'est qu'à ces deux conditions que nous pourrions respecter le calendrier de réalisation.

Pour ma part, il ne m'est pas possible de ne pas m'étonner du retard avec lequel cette proposition nous est soumise par l'exécutif communal. C'est comme si on n'avait pas eu conscience de l'importance de cet ouvrage dans le dispositif de cet événement exceptionnel qu'est l'Euro 2008. Cela me semble grave et je me réserve donc d'y revenir pour exiger, le cas échéant, des explications qui pourraient s'étendre aux responsables cantonaux de cet événement.

Mais, pour l'instant, il est primordial d'agir sur l'essentiel et de tout mettre en œuvre pour que les conditions de sécurité soient les meilleures possibles pour l'importante manifestation qui nous attend. C'est pourquoi, au-delà de nos clivages politiques et de nos intérêts qui peuvent être divers pour le sport, et notamment pour le football, l'Union démocratique du centre en appelle au civisme de chacun pour accepter de voter sur le siège et de soutenir l'amendement relatif à la clause d'urgence que déposera le président de la commission des finances. Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président. Eh bien, la première condition est déjà réalisée, puisque nous faisons la discussion immédiate et que ce sera donc voté ce soir!

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je vous ai fait transmettre ce matin, Monsieur le président, un projet d'amendement à la proposition PR-594 et j'imagine que vous l'avez reçu et que le Conseil municipal en a eu, en tout cas pour quelques-uns d'entre nous, connaissance.

Vous avez compris, en suite de l'intervention de M. Pagani, que la commission des finances a eu le plaisir d'être saisie, antérieurement à ce Conseil municipal, de cet objet et vous avez compris entre les lignes que nous avons eu un débat pour déterminer la nature de ces travaux, débat qui ne s'est pas révélé fort polémique, il faut bien reconnaître, pour savoir si c'était un investissement ou si c'était du fonctionnement.

Il s'est trouvé que nous divergions, mais il s'est trouvé que le Conseil administratif s'est malgré tout, ou malgré sa divergence, rallié à la solution qui avait été préconisée par la commission des finances, à savoir que nous considérons cela comme une étape préalable à la réalisation d'une nouvelle passerelle et que, en conséquence, c'était une première tranche de crédit relative à la construction d'un nouvel ouvrage d'art supposé traverser l'Arve.

Cela dit, la proposition PR-594 qui vous est soumise est évidemment incomplète, en ce sens qu'aux trois articles du projet d'arrêté, il convient d'en ajouter un quatrième, que je me permets de vous lire pour l'éventualité où chacun n'aurait pas eu connaissance de cet amendement:

Projet d'amendement

«*Art. 4 (nouveau).* – La présente délibération est munie de la clause d'urgence au sens des articles 61 de la Constitution genevoise du 25 mai 1847 et 32 de la loi genevoise sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Elle est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.»

Ce qu'il faut comprendre par cela, c'est qu'il ne s'agit pas d'une urgence comme nous avons l'habitude de les qualifier au Conseil municipal, mais d'une urgence constitutionnelle, c'est-à-dire d'une urgence qui permet de déroger au délai référendaire de quarante jours et d'entreprendre en conséquence des travaux immédiatement en suite de la délibération de notre Conseil si celle-ci était positive.

Le calcul a été entrepris par M. Hämmerli tout à l'heure. En fait, le panneau devant la gare nous dit que l'Eurofoot est maintenant à cent sept jours. Or, s'il y a quarante jours de délai référendaire et septante jours de travail, nous voyons que la grêle vient dix-sept jours après les vendanges et qu'en conséquence, sans clause d'urgence, il est préférable de ne pas faire les travaux.

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le président, je vous invite à soumettre cette modification de l'arrêté, à savoir l'ajout de l'article 4, au vote de notre Conseil et que je recommande vivement à notre Conseil de l'accepter.

J'ai débattu l'amendement sur trois pages. C'est un argumentaire surtout destiné au Conseil d'Etat, parce que nous savons le Conseil d'Etat fort réticent à appliquer l'article 32 de la loi genevoise sur l'administration des communes (LAC). En conséquence, d'une manière un peu administrative et peut-être un peu scolaire, je me suis permis d'exposer plus en avant les détails. Voici cet argumentaire:

«Vu la proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 335 000 francs destiné aux mesures conservatoires permettant d'assurer l'accès de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine aux piétons et aux cyclistes et de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile en sens unique;

considérant que la proposition PR-594 présentée au Conseil municipal n'est pas munie de la clause d'urgence prévue aux articles 61 de la Constitution genevoise (Cst) et 32 de la loi sur l'administration des communes (LAC);

que le Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, peut constater le caractère d'urgence d'un projet de délibération et le rendre de la sorte immédiatement exécutoire, l'objet étant par exception exclu de la procédure référendaire;

que, selon l'article 32 LAC, le Conseil municipal peut munir une délibération de la clause d'urgence si l'une des conditions exceptionnelles suivantes est remplie:

- la menace d'un dommage considérable pour la commune qui ne peut être écarté que par une intervention immédiate,
- la mise en vigueur d'une délibération qui ne peut souffrir le retard dû à une éventuelle procédure référendaire;

qu'en outre, les motifs invoqués à l'appui de la clause d'urgence doivent être suffisamment importants pour justifier la dérogation aux principes des articles 59 à 63 de la Constitution genevoise, relatifs au référendum municipal;

qu'en l'espèce chacune des conditions de l'article 32 LAC est réalisée;

qu'ainsi la menace d'un dommage considérable s'examine en vertu des risques encourus et l'application du «principe de précaution» dont le respect est aujourd'hui généralement perçu comme un devoir qui s'impose à l'administration publique;

que les analyses de résistance de l'ouvrage dénoncent le mauvais état du tablier du pont qui ne supporte plus de charge au-delà de 200 kg par mètre carré;

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

que cette circonstance a déterminé la fermeture provisoire de l'ouvrage à la circulation motorisée;

que cette seule mesure se révèle insuffisante dans le cadre de l'Eurofoot 2008;

qu'il y a lieu, notamment, de s'attendre à l'usage de cette voie de passage par des piétons en foule se rendant d'un lieu prévu pour la manifestation, le Stade de Genève, à l'autre lieu de rassemblement qu'est la plaine de Plainpalais;

qu'un tel déplacement en raison de son poids aussi bien que de l'effet d'ondulation est de nature à engendrer un grave péril qu'il appartient à la municipalité de prévenir par l'accomplissement des travaux requis antérieurement à l'ouverture de l'Eurofoot 2008;

qu'ainsi le risque d'un effondrement de la passerelle tandis que de nombreuses personnes l'emprunteraient doit être considéré comme réel et sérieux;

que la réalisation de cet ouvrage est également rendue nécessaire par des motifs de santé publique;

qu'un poste sanitaire est prévu sur la parcelle de la caserne des Vernets;

que ce poste doit pouvoir être relié par un accès direct aux Hôpitaux universitaires de Genève, laquelle liaison doit emprunter la passerelle des Vernets;

qu'ainsi la première condition de l'article 32 LAC est réalisée, cela pour l'accomplissement de tâches publiques impérieuses que sont la sécurité publique et la santé publique.

»Attendu qu'il en est de même de la seconde condition;

qu'en effet, la mise en œuvre de la procédure référendaire, soit la déclaration du caractère exécutoire de la délibération municipale ne permet pas d'entreprendre les travaux avant un délai de 40 jours, soit au plus tôt le 1^{er} avril 2008;

que les travaux prévus doivent durer 10 semaines si bien qu'ils ne seraient pas achevés avant le 15 juin 2008, pour autant que les travaux ne connaissent aucun retard ni perturbation, en particulier liée à d'éventuelles importantes crues de l'Arve qui requerraient la suspension du chantier;

qu'en tout état, à la date du 15 juin 2008 prévue pour la fin du chantier, les trois matches genevois seront joués et l'essentiel de la manifestation genevoise achevé;

qu'il est ainsi dans l'essence même du projet qu'il soit entrepris sans délai, la livraison de l'ouvrage devant impérativement précéder le début des manifestations liées à l'Euro 2008.

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

»Attendu qu'en outre l'exception requise aux droits protégés par la Constitution est légitime;

qu'elle est fondée sur la circonstance exceptionnelle de la manifestation Euro-foot 2008 Genève et la nécessité d'assurer la sécurité de très nombreux hôtes et supporters rassemblés dans divers sites de la ville;

que cette exception est conforme au *principe de légalité* qui commande que le propriétaire d'un ouvrage prenne sans délai les mesures adéquates en vue d'en garantir sa sécurité si celle-ci devait être périlleuse (article 58 Code des obligations);

que cette exception respecte le *principe de proportionnalité* en ce que les travaux à entreprendre se limitent aux seuls qui sont impérativement requis pour l'usage découlant de la manifestation prévue;

qu'elle respecte en outre le *principe de subsidiarité* en ce qu'il n'existe aucun autre moyen qui serait moins dommageable pour les droits démocratiques et qui garantirait l'usage de la passerelle des Vernets dans des conditions de sécurité acceptables;

qu'elle respecte encore le *principe d'opportunité* dans la mesure où l'exécution de ces travaux répond à un intérêt public prépondérant, en particulier la sécurité des usagers;

qu'au bénéfice des explications ci-dessus, il y a lieu d'amender le projet de délibération dont est objet en le munissant de la clause d'urgence.»

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien entendu, les socialistes sont d'accord de voter ce soir sur le siège cette demande de crédit. Nous soutiendrons M. Pagani dans cette proposition et nous soutiendrons également le projet d'amendement de M. Froidevaux pour cette clause d'urgence.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Pagani est venu à la commission des finances nous dire à quel point la rénovation de la passerelle des Vernets était urgente. Il en va de la mobilité et de la sécurité des personnes ainsi que du transfert de malades ou de blessés pendant l'Euro 2008.

Les choses sont donc parfaitement claires et c'est la raison pour laquelle nous voterons également l'amendement relatif à la clause d'urgence, qui a été présenté par notre collègue Jean-Marc Froidevaux.

Proposition: renforcement de la passerelle de l'École-de-Médecine

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical votera également cette proposition sur le siège. Nous nous étonnons néanmoins de deux choses. Tout d'abord, que M. Pagani n'assume pas la responsabilité politique qui pourrait être la sienne en prenant cela sur un budget inhérent, comme le lui permet la LAC et, surtout, qu'il vienne si tard nous proposer un tel crédit. Nous sommes maintenant à trois mois et demi de l'Euro 2008 et cela fait plus de six mois que nous savons que cette passerelle pose problème.

Encore heureux que M. Pagani soit venu avec cette demande, comme je vais me plaire à vous le rappeler, le groupe radical avait déjà prévu le coup en déposant une motion avant même que M. Pagani ait un vague début d'idée de ce qu'il allait faire avec cette passerelle! J'en profite, Monsieur Pagani, pour vous dire que j'espère très sincèrement que, après cette rénovation, vous accepterez le cadeau – je dis bien le cadeau – que vous propose la Fondation Wilsdorf, à savoir construire un nouveau pont entièrement à ses frais, et que, pour une fois, vous ne prendrez pas une proposition du privé comme une insulte. Donc oui à une rénovation pour l'Euro 2008, en espérant que vous aurez également le bon sens citoyen, civique, pour ne pas dire administratif, d'accepter le futur cadeau de la Fondation Wilsdorf!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts votera cette proposition ainsi que la clause d'urgence développée par M. Froidevaux précédemment. Je ne vais pas revenir sur les différents arguments énoncés jusqu'ici, mais nous, les Verts, et c'est l'objet de mon intervention, nous avons un amendement à vous proposer.

Cet amendement prévoit d'autoriser uniquement les véhicules d'urgence à circuler sur cette passerelle, au lieu de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile en sens unique. Pourquoi rendre cette passerelle à la circulation, comme le veut cette proposition PR-594? Nous constatons en effet que, depuis la fermeture de cette passerelle au trafic automobile, il y a nettement moins de circulation sur le quai Ernest-Ansermet et dans les environs.

Auparavant, il y avait sans arrêt des bouchons, tant sur le quai Ernest-Ansermet qu'à la rue de l'École-de-Médecine. Le giratoire était très encombré et il était vraiment périlleux et fort désagréable, pour les piétons et pour les cyclistes, d'utiliser cette passerelle pour se rendre d'une rive à l'autre de l'Arve. Actuellement, nous constatons que de plus en plus de piétons et de cyclistes empruntent cette passerelle. C'est vraiment très agréable, on se sent en sécurité et c'est ainsi que nous apprécions et aimons cette passerelle.

En outre, cela participe évidemment de la qualité des déplacements cyclistes en ville. Néanmoins, puisqu'il y aura, comme M. Pagani l'a expliqué, un point

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

d'hôpital à la caserne des Vernets, nous sommes sensibles, nous les Verts, à ce que les ambulances puissent utiliser la passerelle durant l'Eurofoot. C'est la raison pour laquelle nous proposons l'amendement suivant pour modifier l'article premier du projet d'arrêté:

Projet d'amendement

«(...) aux piétons et aux cycles et de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile *des véhicules d'urgence uniquement*, avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit approuvée.»

De plus, pendant les travaux, les Verts estiment qu'il serait judicieux que notre Conseil administratif prévoie des panneaux dans les centres sportifs de la Queue-d'Arve et des Vernets, pour informer les usagers qui les fréquentent de la fermeture de cette passerelle durant dix semaines. Ainsi, ils pourront organiser différemment leurs déplacements, pour accéder aux Transports publics genevois notamment, et ils ne seront pas surpris en se trouvant devant une passerelle fermée. Cette mesure est toute simple, et le Conseil administratif y a peut-être déjà pensé.

Je vous remercie de votre attention et de voter notre amendement, que je vous apporte, Monsieur le président.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons entendu les arguments de nos collègues Hämmerli et Froidevaux. On nous a rappelé qu'il était urgent, par rapport à un événement important, l'Euro 2008, d'entreprendre les travaux. Maintenant, nous disons que nous devons engager les services de l'administration à faire leur travail.

En revanche, nous ne comprenons pas l'amendement des Verts qui vient perturber la circulation, dirais-je, alors que la circulation, pendant l'Euro 2008, pose un problème grave. Des flux sont à gérer, des spécialistes doivent être mis sur cette affaire et voilà que, tout à coup, les Verts deviennent les grands spécialistes de la mobilité!

Eh bien non, Mesdames et Messieurs, nous n'accepterons pas cet amendement! Nous pensons qu'il appartient au Conseil administratif de décider ce qu'il doit faire, en fonction de paramètres qui sont des paramètres d'ensemble, par rapport à l'utilisation de cette passerelle. Ce n'est pas aux Verts, une fois de plus, de nous dicter leur doctrine ou leurs théories en matière de circulation, surtout pour un tel événement.

Proposition: renforcement de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est refusé par 47 non contre 21 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté sans opposition (quelques abstentions des Verts).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions des Verts).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 333 500 francs destiné aux mesures conservatoires permettant d'assurer l'accès de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine aux piétons et aux cycles et de rouvrir l'ouvrage à la circulation automobile en sens unique, avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit approuvée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 333 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 2 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2009 à 2010.

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence au sens des articles 61 de la Constitution genevoise du 25 mai 1847 et 32 de la loi genevoise sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Elle est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Monsieur le conseiller administratif...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de trois minutes de votre attention, si vous permettez, d'abord pour vous remercier bien évidemment de la confiance que vous nous avez faite. En l'occurrence, j'ai pris mes responsabilités et vous avez pris les vôtres au sujet de la clause d'urgence. Je vous en remercie.

J'aimerais que soit formellement mis au *Mémorial* l'exposé des motifs de la clause d'urgence de M. Froidevaux, pour pouvoir justifier de cette clause d'urgence auprès du Conseil d'Etat. (*Ajouté au Mémorial.*)

Monsieur Hämmerli, vous m'avez interpellé en demandant comment il se fait qu'on s'y prenne au dernier moment. Je reconnais une responsabilité relative à un retard de trois mois, de septembre à novembre. Pourtant, déjà en décembre, je suis venu devant votre Conseil pour faire inscrire au budget 2008 ce dépassement, et vous m'avez dit que, non, vous voteriez cela en janvier 2008... C'est donc le cas aujourd'hui. Ainsi, les trois mois de retard, je les reconnais et je les prends à ma charge dans la mesure où, effectivement, mon département n'a pas su gérer ce dossier de manière diligente, comme il le fera à l'avenir, j'en suis persuadé.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 1995, intitulée: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle» (M-120)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. de protester contre le fait que le DTPE ait permis la démolition de la villa Blanc alors qu'il était saisi d'une demande de classement de ce bâtiment historique et que l'autorisation de construire n'était pas en force;

¹ «Mémorial 153^e année»: Développée, 1180.

2. d'entreprendre toutes démarches pour s'opposer à l'abattage des arbres sur la parcelle de l'ex-villa Blanc;
3. de prendre contact avec la mission de l'Union européenne et celle des Etats membres pour savoir si celles-ci ont pris des engagements quant à l'acquisition ou la location de locaux dans l'immeuble projeté sur la parcelle de l'ex-villa Blanc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion est obsolète par le fait que M. Philippe Joye, ancien conseiller d'Etat, a donné l'autorisation de démolir la villa Blanc en 1996. Entre-temps, la Ville de Genève a acheté la parcelle N° 2129 dite du Foyer de Sécheron pour réaliser un projet comportant 100 logements économiques avec surfaces commerciales, un établissement médico-social de 50 à 60 unités avec une cuisine de production, un espace de vie enfantine (crèche) de 60 places, un espace polyvalent type maison de quartier avec un restaurant scolaire (école de Sécheron), une ludothèque et des espaces pour adolescents, un parc public ainsi qu'un parking souterrain de 150 à 160 places. Le démarrage du premier chantier de logements est prévu pour l'année 2008 et sa mise à disposition pour 2010.

L'ensemble de cette réalisation permettra de préserver la majorité de la végétation de la parcelle et plus spécifiquement les arbres qui sont les plus remarquables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquier Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire» (M-593)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre – par exemple: instauration d'un lien privilégié avec l'Office cantonal de l'emploi, sensibilisation des chef-fe-s de service et des responsables du monde associatif subventionné par la Ville de Genève à l'utilité de la démarche, information à tous les services et au personnel de la Ville pour expliquer les finalités de la démarche – afin de remplacer les absences prévisibles de deux mois ou davantage en offrant soit des occupations temporaires, soit des stages à des personnes en recherche d'emploi ainsi qu'à des jeunes adultes au sortir de leur formation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage le souci des motionnaires concernant la nécessité pour la Ville de Genève de disposer de mesures en faveur des personnes en recherche d'emploi, que ce soit en vue de leur réinsertion professionnelle ou dans le cadre de leur recherche d'un premier emploi. Au vu du taux de chômage élevé dans notre canton et de la situation préoccupante pour les chômeurs de longue durée, le Conseil administratif accorde une priorité à la lutte contre le chômage et à la promotion pour l'emploi et souhaite avoir un rôle moteur en la matière.

Dans ce domaine, la Ville de Genève a instauré, en septembre 2003, un Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée. Le règlement régissant ce fonds est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Il se fonde sur le

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 213.

Motion: remplacement des absents pour maternité, adoption
ou obligation militaire

règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2003.

Le Fonds municipal de lutte contre le chômage est financé par une dotation au budget de fonctionnement d'environ 2,8 millions de francs. Il a pour objectif de contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle de toute personne en recherche d'emploi.

Pour gérer ce fonds, une unité de gestion a été créée au sein de la Ville: l'Antenne socioprofessionnelle.

Cette unité peut s'appuyer sur une commission consultative. Elle est accompagnée d'un forum consultatif regroupant des représentants des différents milieux compétents et concernés par la lutte contre le chômage. A ce jour, aucun de ces deux organes n'a été constitué.

Force est de constater que les actions de l'Antenne socioprofessionnelle en matière de réinsertion économique des chômeurs et de soutien social ont été, avant tout, «assistentialistes» sans être suffisamment offensives.

L'Antenne socioprofessionnelle s'est ainsi limitée à engager des personnes sur le Fonds chômage, à accueillir des placements dans le cadre des mesures cantonales – emplois temporaires cantonaux – et des placements en contre-prestations du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Ces actions ont été réalisées en l'absence d'un encadrement adéquat par la mise en place d'un projet réel d'insertion et de formation.

Au vu de cette situation, le Conseil administratif a décidé, en décembre 2007, de redessiner la politique en matière de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage pour la Ville de Genève. Il s'agit, d'une part, de renforcer les actions en matière de formation et de réinsertion sociale professionnelle et, d'autre part, de mettre en place un véritable partenariat avec le Canton et le milieu associatif, notamment les associations, fondations et coopératives œuvrant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Dès lors, les missions de l'Antenne socioprofessionnelle seront redéfinies dans le courant de 2008 en fonction des nouvelles orientations et options prises en Ville de Genève.

A noter que la votation référendaire du 16 décembre 2007 a abouti à l'adoption de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage, qui entrera en vigueur le 1^{er} février 2008.

Les conséquences sont notamment la suppression des emplois temporaires cantonaux au profit d'un programme cantonal d'emploi et de formation permettant de favoriser le retour en emploi par rapport à l'ouverture d'un nouveau droit aux indemnités de chômage.

La Ville de Genève se doit d'inclure ces nouveaux paramètres dans ses réflexions sur les instruments qu'elle souhaite mettre en place en matière d'emploi, de soutien à la lutte contre le chômage et d'intégration professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Dans cette perspective, le Conseil administratif a la volonté de mener une politique proactive de lutte contre le chômage et de réinsertion professionnelle qui s'intégrera dans la politique du personnel de l'administration municipale et de la gestion des absences de longue durée.

Ses nouvelles orientations seront présentées dans le courant de 2008 au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007, intitulée: «Genève est contre l'exclusion» (M-695)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la campagne électorale fédérale en cours;
- l'affichage réalisé à l'échelon national par chacun des partis;
- le caractère outrancier de l'affichage du parti de l'Union démocratique du centre en ce qu'il stigmatise le mouton noir dans lequel à un titre ou à un autre chacun peut se reconnaître;
- que c'est là l'expression brutale de la loi du plus fort;
- qu'au contraire le rôle de l'Etat est de défendre ceux de ses citoyens qui sont en situation de détresse;
- qu'il s'agit de réaffirmer ce principe incontournable et peut-être ici ou là oublié,

¹ Développée, 950.

le Conseil municipal enjoint à la Ville de Genève de communiquer par les moyens qu'elle jugera appropriés:

1. qu'elle condamne toute politique fondée sur l'exclusion;
2. que son histoire est fondée sur la politique du refuge;
3. que chacun qui aspire à en respecter les lois y a sa juste place;
4. que, dans son action, elle ne distingue pas le Genevois du Confédéré ou de l'étranger.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En août 2007, le Conseil administratif a pris connaissance avec consternation des affiches placardées à l'occasion de la nouvelle campagne de l'Union démocratique du centre (UDC), visant à soutenir l'initiative populaire de l'UDC qui propose le renvoi des criminels étrangers.

Par voie de communiqué de presse, le 23 août 2007, il a «condamné avec force cette démarche de l'UDC, qui se veut une fois de plus provocatrice, en traitant un grave problème de société – la sécurité – de manière caricaturale et réductrice. Le Conseil administratif désapprouve fermement cette argumentation simpliste qui consiste à véhiculer systématiquement une image génératrice d'intolérance et d'exclusion. Il comprend les nombreuses et légitimes réactions de la population qui s'insurge contre cette nouvelle dérive de l'UDC. Vivement préoccupé par cette situation, le Conseil administratif tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux valeurs liées au respect des minorités et de la diversité culturelle.»

Lors de sa séance du 12 septembre 2007, le Conseil administratif de la Ville de Genève a accepté le principe de mettre sur pied un concours d'affiches, sur invitation, au sujet de la problématique liée à la campagne d'affichage de l'UDC.

Le 19 septembre 2007, il a décidé de l'organisation d'un concours de dessins, sur invitation, lié à la problématique de l'affichage de l'UDC, en prenant le contre-pied de celle de l'UDC, grâce à des illustrations ludiques et humoristiques, ne cherchant pas à attaquer de manière frontale les thèses défendues par l'UDC, mais mettant prioritairement en exergue les valeurs liées à l'intégration et au «vivre ensemble».

Le Conseil a chargé le Service de la promotion culturelle de contacter six artistes (Exem, Aloys, Albertine, Wazem, Irène Schoch, Joelle Isoz).

Les lauréats du concours sont Albertine et Wazem.

Les affiches étaient visibles à Genève et dans son agglomération (189 affiches F/4) du 28 novembre au 12 décembre 2007, soit une période sensible poli-

tiquement, puisque située après les élections de l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) le 21 octobre 2007, et avant les élections au Conseil fédéral du 12 décembre 2007.

Le financement de cette campagne d'affichage a été pris en charge par l'Administration centrale. Les frais liés à la réservation des panneaux de la Société générale d'affichage (SGA) ont été quant à eux assumés par les quotas gratuits SGA (5000 francs pour le Conseil administratif, 2960 francs pour le département des finances et du logement).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 27 juin 2000, intitulée: «Commerces de première nécessité à Sécheron» (QE-33)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Des habitants du quartier de Sécheron se plaignent des longs trajets qu'ils doivent faire pour aller à la Migros, à la Coop et à d'autres magasins de première nécessité.

Serait-il possible d'y organiser des bus Ville de Genève ou éventuellement une ligne interne telle que le minibus de la Vieille-Ville ou celui de la Jonction?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question ne se pose plus, car la ligne de tram N° 13 des Transports publics genevois a été prolongée et arrive désormais jusqu'à la place des Nations. D'autre part, la nouvelle ligne de tram N° 15, inaugurée en 2004, assure aussi la liaison entre Sécheron, la gare de Cornavin et la place des Nations.

De ce fait, il est actuellement possible d'accéder facilement avec le tram, depuis Sécheron, soit à la Migros située à la rue de Lausanne 18, soit au cen-

¹ «Mémorial 158^e année»: Annonce, 573.

tre Coop Varembe situé à la rue de Montbrillant 88. Les temps de trajet pour se rendre dans ces magasins de première nécessité ne dépassent pas cinq minutes depuis l'arrêt de l'avenue de France.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements» (M-428)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser un guide à l'usage du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie répertoriant les moyens permettant la mise en place du concept européen d'accessibilité pour tous. Ce département veillera à la formation des services dans ce sens;
- à l'informer des priorités retenues pour la mise en œuvre de ces moyens et de la planification des travaux;
- à indiquer dans les prochaines éditions des cartes publiées par la Ville de Genève (plan piétons, etc.) les cheminements qui n'ont pu être rendus durablement conformes au concept européen d'accessibilité pour tous.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, bien conscient de la problématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, a mis sur pied une série de mesures coordonnées afin que l'accessibilité du domaine public soit facilitée à ces personnes, qui représentent, selon des études au niveau international comme au niveau national, entre 10 et 20% de la population. Ces mesures doivent également permettre

¹ «Mémoire 163^e année»: Rapport, 5823.

de traduire en actes une meilleure intégration sur le plan social et professionnel des personnes handicapées en facilitant leurs déplacements dans la ville.

Lorsqu'il existe des recommandations et des prescriptions légales en faveur de l'accessibilité pour les mobilités réduites, elles sont applicables aux installations, équipements et services dans les constructions nouvelles ou lors de rénovations. Mentionnons le concept européen d'accessibilité pour tous, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004, ainsi que le règlement cantonal concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction (L 5 05.06).

Ces recommandations sont désormais intégrées dans les pratiques professionnelles pour les nouvelles constructions. Le Conseil administratif a par ailleurs déposé une proposition de crédit visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments culturels existants, la proposition PR-471 du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007.

En revanche, il n'existe pas de solution toute faite en ce qui concerne les espaces publics existants. En conséquence, les services municipaux ont souhaité mettre l'accent en aval sur la pratique de réaménagement de la ville réellement existante, en analysant finement le contexte local des entraves à la mobilité réduite, qui se rencontrent dans les installations parfois anciennes qui n'ont pas été conçues en fonction de cette préoccupation.

Ainsi a été développée, en concertation avec les associations concernées, une méthodologie d'accompagnements des personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements quotidiens afin d'identifier les difficultés concrètes causées par les éléments d'aménagement, de mobilier urbain et de gestion du domaine public. Ces accompagnements ont été menés dans les quartiers de la Jonction, de Plainpalais, des Pâquis, des Eaux-Vives, de Liotard et de Saint-Jean.

Ce travail a permis, d'une part, de mieux comprendre l'étendue des difficultés selon les différents types de handicap, qu'il s'agisse de personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes, en fauteuil roulant ou de personnes âgées. D'autre part, cette méthode a permis de mettre au point un système de fiches techniques répertoriant les solutions à apporter à chaque type de problème avéré. Sur cette base, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a mené une politique de réalisations et de sensibilisation. Des programmes d'action sont en cours d'élaboration.

Pour compléter les différents relevés déjà effectués, le département de la culture a mis sur pied un projet artistique consistant à doter des personnes en

fauteuil roulant de téléphones portables avec appareil photo. Ces personnes photographieront les obstacles et difficultés rencontrés lors de leurs déplacements quotidiens. Les photographies seront directement envoyées vers un site internet et seront géoréférencées. Cela donnera lieu à un nouveau programme d'actions.

Sur le plan des réalisations, la Ville de Genève a entrepris depuis quinze ans une campagne systématique d'abaissement de trottoirs; à l'horizon de 2013, près de 5300 abaissements auront été effectués. La concertation avec des personnes aveugles et en fauteuil roulant a conduit à définir une nouvelle directive pour les abaissements de trottoirs au droit des passages piétons, permettant à la fois le franchissement confortable pour les fauteuils roulants et le repérage facilité pour la canne blanche. Tout aménagement de passage piétons est désormais réalisé conformément à cette directive, comprenant un abaissement de bordure à un centimètre et la pose de bandes podotactiles de part et d'autre de la chaussée.

Les services municipaux veillent également à un choix adapté du mobilier urbain et de son emplacement sur le domaine public, à l'exemple des bancs, des panneaux d'indication, des poubelles et des caissettes à journaux. L'objectif prioritaire est ainsi de rendre accessibles les itinéraires des services de proximité, des lieux de travail et de formation, des parcs et des lieux culturels. Cette pratique de facilitation des itinéraires utilisés concrètement plusieurs fois par jour par les personnes à mobilité réduite a été considérée comme la plus pertinente pour répondre rapidement aux besoins.

En fonction des nécessités et suivant l'ampleur des travaux, le Conseil administratif présente des demandes de crédit spécifiques, à l'instar de la proposition PR-283, acceptée par le Conseil municipal le 13 septembre 2004, pour l'aménagement des arrêts de tram, ou de la proposition PR-471 précédemment mentionnée.

Sur le plan de la sensibilisation, la municipalité met au point un guide de l'aménagement urbain en faveur des mobilités réduites, guide destiné non seulement aux services municipaux mais aussi à l'usage de tous les acteurs de l'aménagement, notamment les ingénieurs, les architectes et les entrepreneurs.

Le Service de la mobilité a organisé une journée de sensibilisation aux obstacles et difficultés rencontrés par les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2006 et 2007; il a également organisé un atelier sur ce thème au cours du Forum sur la qualité de vie, en mai 2006. Au vu de l'intérêt manifesté tant par les associations concernées que par les professionnels du secteur public et du secteur privé, ce processus sera poursuivi.

Les services municipaux mènent également une campagne auprès des usagers de la voie publique sur la praticabilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite; ainsi sera menée une sensibilisation ciblée sur le stationnement des vélos et des deux-roues motorisés.

Par ailleurs, la municipalité est en train de finaliser le recensement des abaissements de trottoir sur territoire communal en vue d'établir une carte de la ville de Genève répertoriant l'ensemble des données utiles aux personnes en chaise roulante, à l'exemple des plans de ville faits par Pro Infirmis pour les communes de Lausanne et d'Yverdon. Une publication est prévue pour 2008.

La Ville de Genève a également développé plusieurs partenariats sur cette problématique:

- un plan tactile de la ville destiné aux personnes aveugles et malvoyantes, élaboré par l'Université de Genève, sera édité à la fin de 2007;
- un système de signalétique des lieux publics est à l'étude et le site internet de l'Association Handicap architecture urbanisme (HAU) sera adapté afin de mettre à disposition les plans d'accès aux bâtiments publics pour les personnes en fauteuil roulant. Le site sera également adapté afin d'en permettre la lecture aux personnes malvoyantes.

Le Conseil administratif entend poursuivre les travaux visant à rendre l'espace public accessible à toutes et tous et, en fonction des besoins, il présentera de nouvelles propositions de crédits au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'étais à l'époque l'une des motionnaires et j'ai siégé ensuite à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a débattu de ce fameux guide que nous aurions voulu réaliser pour orienter l'action du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sur les parcours pour les personnes handicapées, à mobilité réduite.

Je dois dire que cette réponse ne me satisfait qu'à moitié. En effet, elle reprend pour partie le rapport que nous avons nous-même rédigé à l'époque, mais un point mériterait qu'on s'y arrête quand même un petit peu plus, c'est-à-dire le guide à l'usage du département. Je me permets d'attirer en ce sens l'attention du conseiller administratif Pagani.

Pourquoi? Il est fait référence, dans ce document, au concept européen d'accessibilité pour tous, qui prévoit des mesures opérationnelles de mise en œuvre qui manquent dans le département. Je ne dis pas que le département n'est pas sensible à cette question mais, en tout cas, nous avons pu voir, avec des exemples à l'appui d'une personne qui a travaillé avec ce concept européen d'accessibilité pour tous, qui a analysé des aménagements de la ville, à quel point nous

pourrions encore faire mieux en la matière. Effectivement, ce guide est un guide d'aide à la décision, un guide opérationnel.

En outre, nous pensons que des améliorations pourraient être apportées aux cartes publiées par la Ville, notamment au plan piétons, par rapport aux cheminements pour les personnes handicapées. En effet, nous avons eu l'occasion de discuter avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU), qui édite une carte pour ces personnes, mais qui n'a pas les moyens de la diffuser largement. En ce sens, la Ville pourrait être un appui à la diffusion de cette carte, qui indique non seulement les déplacements, mais également les accès facilités ou non de l'administration, des lieux culturels et ainsi de suite.

Nous pensons donc qu'il y a encore matière à creuser. Nous ne faisons pas grief au magistrat, qui a repris ce dossier, mais nous l'invitons à consulter le rapport, car je pense qu'il contient des éléments qui peuvent être repris avec intelligence.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Juste encore une remarque à propos de cette fameuse carte des aménagements en ville de Genève, qui devrait être mise à la disposition des personnes à mobilité réduite. Je l'avais déjà dit en posant ma question orale, ces fameux aménagements se font au fur et à mesure. Par conséquent, le risque est que, le temps que la carte paraisse, de nouveaux aménagements aient été réalisés et que la carte ne soit pas à jour. Il serait peut-être bien de publier une information sur le site internet de la Ville de Genève, ce qui permettrait une meilleure mise à jour.

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2006 de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, intitulée: « Paiement par SMS! » (M-623)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter, via le représentant de la Ville à la Fondation des parkings, le projet d'un système de paiement du parking par SMS, en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;

¹ Rapport, 1832.

- d'étudier la possibilité que les amendes d'ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d'administration des Transports publics genevois, d'instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis quelques années, le téléphone mobile s'est largement répandu dans la population au point que, aujourd'hui, rares sont les personnes qui n'en possèdent pas un.

Avec cette démocratisation, des services de paiement par SMS ont peu à peu fait leur apparition, permettant de régler des achats ou de transférer des fonds depuis son téléphone mobile.

En Suisse, les grands opérateurs de téléphonie mobile ne semblent pas encore prêts à gérer les risques qu'un tel système entraîne au niveau de la sécurité. Mis à part quelques timides expériences, de tels services sont quasiment absents chez nous, alors qu'ils sont largement répandus dans certains pays, comme au Japon. Ce pays va d'ailleurs encore plus loin puisque le téléphone portable fait carrément office de porte-monnaie: pour effectuer un paiement, il suffit de le passer devant un lecteur et l'achat est ajouté à la facture de téléphone sans aucune commission.

Dans notre pays, payer son parking par SMS est, par exemple, devenu possible à Bulle, depuis 2005 déjà. Il faut toutefois relever que ce système est très peu utilisé par les usagers, notamment pour des raisons financières (frais d'inscription au service Mobilaxe, abonnement annuel), mais aussi à cause d'un emploi quelque peu fastidieux.

En Belgique, la société Banksys a signé, en 2007, un partenariat avec les trois opérateurs belges, Base, Mobistar et Proximus, pour lancer un système de paiement sur mobile, baptisé Pay2me, permettant aux utilisateurs de régler leurs achats (de la baguette de pain à la course en taxi) via un simple SMS. Cependant, en raison du coût de chaque transaction facturée au commerçant et au client, ce mode de paiement devrait être peu utilisé pour les petits achats. Le paiement par GSM proposé par Banksys n'est, pour cette raison, envisagé que pour des montants supérieurs à 6 euros.

L'utilisation du SMS comme moyen de paiement d'un billet des TPG ou d'un parking, comme le proposent les motionnaires, pourrait donc se révéler moins attractif que prévu. Il n'en demeure pas moins qu'un tel système pourrait dépanner lorsque l'utilisateur est à cours de monnaie.

Le Conseil administratif a donc chargé les services compétents de la Ville d'examiner la question et de préparer un projet de système de paiement par SMS du parking, en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings.

Il a par ailleurs chargé ces services d'étudier dans quelle mesure les amendes d'ordre pourraient également être payées depuis un téléphone portable.

Enfin, il proposera aux TPG, via le représentant de la Ville, d'instaurer un tel système pour l'achat des billets.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2007 de M. Roman Juon et M^{me} Nicole Valiquer Grecucio, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève» (M-671)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'une minorité de Genevois-es a eu l'occasion de voir la maquette de la ville stockée dans des tiroirs du Service d'urbanisme;
- qu'une petite partie a été présentée à la Bibliothèque municipale de la Cité;
- que les écoles en tireraient un grand profit scolaire pour mieux connaître leur quartier et leur ville;
- qu'une telle exposition permanente rencontrerait un succès évident auprès du public, tel celui rencontré par la maquette dite le «relief Magnin» à la Maison Tavel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher un lieu d'exposition permanent pour la maquette.

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 7184.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De par sa conception, la maquette de la ville de Genève répond à deux objectifs:

- d'une part, la simulation des projets d'aménagement;
- et, d'autre part, l'information autour de projets destinés aux instances politiques, commissions consultatives et parlementaires, associations de quartier, public, etc.

Depuis sa création, cet outil est utilisé de manière permanente et opérationnelle par les architectes-urbanistes, qu'ils soient privés (par exemple: préparation de leurs requêtes, participation à des concours), ou qu'ils appartiennent à la fonction publique (élaboration des préavis, mise à jour des modules au fur et à mesure des réalisations, accompagnement technique des mandats, présentation des études d'aménagement, etc.).

Quant au deuxième objectif, qui concerne les séances d'information/concertation, la maquette est présentée par groupe de deux, trois, voire six modules (avec couvercle en plexiglas) correspondant à un périmètre d'urbanisation ou un quartier de la ville, dont la taille est généralement jugée suffisante pour comprendre les caractéristiques urbaines et apprécier la pertinence d'insertion d'un projet. Il est en effet très rare qu'un projet d'urbanisme soit évalué à l'échelle de toute la ville.

Cela signifie, en d'autres termes, que l'assemblage de tous les modules, réalisés dans le respect d'une seule échelle, restituera une image beaucoup plus plate de la réalité topographique de Genève et, par conséquent, nettement moins spectaculaire que celle du relief Magnin. Conçu dès l'origine comme un objet d'exposition, le relief de l'architecte Auguste Magnin repose sur des altitudes (terrains et bâtiments) qui toutes ont été majorées artificiellement par un doublement de la hauteur, pour donner au public l'illusion d'une colline Saint-Pierre nettement détachée du reste de la cité.

En ce qui concerne plus spécifiquement les écoles, la maquette fait déjà l'objet de présentations régulières dans les locaux du Service d'urbanisme auprès des classes qui le sollicitent. Lors de leur visite, les élèves reçoivent des informations de la part des architectes-maquetistes et assistent à la projection de la vidéo réalisée à l'occasion de l'exposition «Portrait d'une ville», qui a eu lieu durant tout l'été 2004 à la Bibliothèque municipale de la Cité.

Maintenant, si l'on désire à l'horizon 2015 – date à laquelle l'ensemble des modules sera construit – combiner les objectifs actuels de la maquette avec la possibilité de l'exposer de manière permanente, il conviendrait de:

- trouver un grand espace pour exposer l'ensemble des modules, qui s'inscrivent dans une ellipse de base de 10 m sur 12 m, dont la superficie devrait être augmentée de plusieurs travées pour permettre l'accès aux spectateurs;
- mettre en place un système de protection pour éviter toute déprédation éventuelle;
- réaliser une machinerie sophistiquée et vraisemblablement très onéreuse pour déplacer régulièrement les modules, que les architectes-urbanistes utilisent pour leurs études.

Précisons que, si ce dispositif devait être admis, il faudrait annexer un atelier avec outillage pour que les maquettistes puissent effectuer les mises à jour, construire les maquettes d'étude, gérer les expositions, afin d'éviter l'absence prolongée de certains modules.

Par ailleurs, cette exposition permanente de la maquette aurait sans doute pour conséquence de réduire, voire supprimer, le système de prêts gratuits qui est actuellement pratiqué pour faciliter le travail de certains acteurs privés de la construction.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des finances actuelles de la Ville de Genève, il apparaît que la création d'un lieu tel que décrit ci-dessus pour répondre aux contraintes d'une exposition permanente de la maquette de la ville de Genève ne peut être aujourd'hui considérée comme prioritaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Monsieur Pagani, je ne peux pas ignorer l'amour de l'architecture que nous avons en commun. C'est pour cette raison que je suis profondément déçue de cette réponse. Nous avons voté, en fin de législature passée, la possibilité de présenter cette maquette. Alors, avec mon collègue Roman Juon, nous étions hypercontents de voir enfin cette belle unanimité dans notre enceinte en faveur de la présentation de la maquette!

Mais on nous dit aujourd'hui que ce n'est pas possible. Nous savons qu'il y a une salle d'exposition sur le site d'Artamis et qu'il faudra en trouver une autre ailleurs. Si tant est qu'on ne présente pas toute la maquette, au moins des parties de cette maquette! C'est un instrument d'aide à la décision, c'est un instrument de présentation de la ville.

En outre, le groupe socialiste aimerait souligner que nous avons eu l'occasion d'aller à Berlin, de voir toute la partie des quartiers nouveaux de cette ville

présentée en maquette. Je peux vous dire que la proportion même d'un grand quartier de Berlin, cela fait légèrement plus qu'une partie de la ville de Genève... Pourtant, autour de cette maquette berlinoise, les gens se rassemblent, discutent et s'enthousiasment pour les projets. Alors, nous trouvons vraiment dommage que cette maquette, à Genève, reste à l'état de veille.

Bien sûr, cette maquette est utilisée dans vos services, mais, encore une fois, nous plaidons vraiment et nous vous incitons à aller voir ce qui se fait en ville de Zurich, où le fait d'exposer la maquette et les projets, peut-être des plans de concours, c'est aimer la ville, c'est aimer l'architecture, c'est faire avancer les projets!

J'espère que l'enthousiasme que j'ai partagé avec mon collègue Juon saura être le vôtre et qu'on trouvera un lieu définitif pour cette maquette. S'il vous plaît, faites-nous une autre réponse!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Exactement dans le même sens, je voudrais rappeler la définition d'une motion et la suite qui doit lui être donnée, selon notre règlement du Conseil municipal. Il est écrit à l'article 43 que «la motion charge le Conseil administratif de déposer un projet d'arrêté (...) ou de prendre une mesure». Je ne vois ni mesure ni projet d'arrêté dans la réponse du Conseil administratif.

17. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001, sur la pétition intitulée: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron» (P-35)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-35 au Conseil administratif avec la recommandation d'examiner la possibilité de replacer les occupants actuels dans les infrastructures municipales existantes.

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 1887.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La plus grande partie des entreprises, telles que Leonhard Bernard, Paolo Frattolillo, Giuseppe Pellereti, José Rigoulet, garage Grunig, Infanger Propeller AG, Les Corsaires Sarl, boulangerie Keller, qui exerçaient leurs activités sur le site de Sécheron ont été relogées dans le périmètre de la SIP à Châtelaine, dont le terrain appartient à la Ville de Genève.

Ce relogement s'est fait à l'amiable avec les différentes entreprises concernées dès le démarrage du chantier dit de «Serono», dont la première étape est aujourd'hui finalisée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30 avec l'urgence acceptée tout à l'heure, l'interpellation I-168, «Poussières fines: quelles mesures d'urgence?», puis avec les points sur les pavillons de la rade.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4002
2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2009. . .	4002
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4002
4. Prestation de serment de M ^{me} Marie-Pierre Theubet, remplaçant M. Philippe Cottet, conseiller municipal démissionnaire	4004
5. Liste des objets en suspens arrêtée au 23 janvier 2008 (D-12)	4005
6. Questions orales	4081
– Motion du 28 novembre 2007 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Linda de Coulon, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Alexis Bar- bey et Jean-Marc Froidevaux: «Pour que le maire de la Ville de Genève ne joue pas à cache-cache avec le Salon de l'automobile 2008» (M-753)	4103
7. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'amélioration de la situation financière du Fonds municipal d'art contemporain par l'élargissement du prélèvement du 1%, impliquant la modification de l'article 2 de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001 (PR-592)	4108
8. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593)	4118
9. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 333 500 francs destiné aux mesures conser- vatoires permettant d'assurer l'accès de la passerelle de l'Ecole-de- Médecine aux piétons et aux cycles et de rouvrir l'ouvrage à la circu- lation automobile en sens unique (PR-594)	4125

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Hubert Lunnay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 1995, intitulée: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle» (M-120) 4140
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire» (M-593) 4142
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007, intitulée: «Genève est contre l'exclusion» (M-695) 4144
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 27 juin 2000, intitulée: «Commerces de première nécessité à Sécheron» (QE-33)..... 4146
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements» (M-428) 4147
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2006 de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, intitulée: « Paiement par SMS!» (M-623)..... 4151
16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 février 2007 de M. Roman Juon et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève» (M-671)..... 4153

17. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 1 ^{er} octobre 2001, sur la pétition intitulée: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron» (P-35)	4156
18. Propositions des conseillers municipaux	4157
19. Interpellations	4157
20. Questions écrites	4157

La mémorialiste:
Marguerite Conus